

Société  
Historique  
Archéologique  
Scientifique



# Études

# Noyonnaises

Bulletin de la  
**SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ARCHÉOLOGIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE NOYON**

**Les usines à bois  
du 12 rue de la  
Poterne**

**Les Croix de guerre  
14/18 dans le  
Nord-Est de l'Oise**

**Au feu  
l'incendiaire !**

**Bédu  
ch'crasseux**

**Mars 2024  
n°296**



**Programmation culturelle 2024**



## Éditorial

Ces nouvelles *Études Noyonnaises* se proposent de vous transporter dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle marqué par cet événement majeur que fut la Première Guerre mondiale. La violence des combats se lit au travers des destructions qui ont transformé le paysage urbain, comme on le voit avec les usines à bois du 12 rue de la Poterne, à Noyon, écrasées sous le poids des bombardements du printemps 1918.

Si la reconstruction totale de l'usine a rendu possible la naissance de bâtiments modernes et adaptés à son activité, elle témoigne de la brutalité d'une guerre qui annihile tout.

La reconstruction matérielle s'est donc accompagnée d'une reconstruction morale avec, notamment, la mise en scène de reconnaissances nationales par l'octroi de médailles et de citations aux hommes et femmes ainsi qu'aux communes. L'attribution de Croix de guerre et de Légion d'honneur récompense la vaillance et l'abnégation des uns et des autres au cours de ce conflit, face à l'envahisseur, aux bombardements, aux destructions et aux morts... Une médaille, un pansement symbolique décerné à titre individuel ou collectif, qui masque une autre brutalité : celle des comportements humains, des civils cette fois, s'adaptant parfois très vite à une situation de guerre. Le drame de Vandélicourt s'inscrit dans cette dérive où la peur l'emporte sur la raison, où la parodie de justice l'emporte sur l'humanité.

Le programme culturel de ce premier semestre 2024 présente des conférenciers de grande qualité, dont les sujets d'exposés ne sont pas si éloignés du thème de cette revue. Tal Bruttman évoquera la fabrication cynique d'un album d'Auschwitz par les nazis et Sylvain Dufraisse abordera les diverses utilisations du sport au cours de la guerre froide. Elise Baillieul, quant à elle, démontrera comment le terrible incendie de Notre-Dame de Paris a permis de compléter nos connaissances sur l'architecture médiévale. Violences et reconstructions semblent se décliner à l'envi...

*Jean-Yves Bonnard,  
président de la SHASN*

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

**Samedi 23 mars 2024 à 14h30**

**Assemblée générale ordinaire**

Salle Roger Lefranc - 2, rue Sainte-Godeberthe, Noyon

**Samedi 13 avril 2024 à 14h30**

**Un album d'Auschwitz**

**Comment les nazis ont photographié leurs crimes**

**Conférence par Tal Bruttman**

Auditorium du Chevalet - 6 place Aristide Briand, Noyon

**Samedi 18 mai 2024 à 14h30**

**Une histoire sportive de la guerre froide**

**Conférence par Sylvain Dufraisse**

Auditorium du Chevalet - 6 place Aristide Briand, Noyon

**Samedi 15 juin 2024 à 14h30**

**Pierre et mortier à Notre-Dame de Paris :  
les apports du chantier scientifique**

**Conférence par Elise Baillieul**

Auditorium du Chevalet - 6 place Aristide Briand, Noyon



**Société Historique  
Archéologique et  
Scientifique de Noyon**

*Fondée en 1856  
régie par la loi de 1901  
sur les associations*

**Conseil d'administration**

**Président** : Jean-Yves Bonnard -  
**Vice-présidents** : Dr Jean Lefranc, Jérôme Broissard - **Secrétaire** : Fabien Crinon - **Secrétaire adjointe** : Anick Baulard - **Trésorière** : Bernadette Angot - **Trésorier adjoint** : Thanh Vo Duy - **Bibliothécaire** : Mireille Strippe - **Archiviste** : André Lévêque - **adjoint** : Daniel Lantoine - **Membres** : Hélène Dulauroy-Lynch - Loan Vo Duy - Calixte Madej - Jérôme Pautzet

**Directeur de la publication**

Jean-Yves Bonnard

**Comité de rédaction**

Bernadette Angot, Anick Baulard, Jean-Yves Bonnard, Fabien Crinon, Dr Jean Lefranc.

**Conception**

Jean-Yves Bonnard

**Impression**

Mairie de Noyon

**Dépôt légal**

1<sup>er</sup> trimestre 2024-ISSN 0753-4132

**Sommaire**

**Éditorial**, *par Jean-Yves Bonnard*

**Étude**

Les usines à travailler le bois  
du 12 rue de la Poterne à Noyon  
*par Jean-Yves Bonnard, p.3*

**Étude**

« A bien mérité de la patrie »  
Croix de guerre et Légion d'honneur aux  
communes et aux habitants du nord-est de  
l'Oise après la Première Guerre mondiale  
*par Calixte Madej, p.15*

**Étude**

Au feu l'incendiaire !  
Le meurtre de Vandécourt  
*par Jean-Yves Bonnard, p.25*

**Anecdote**

Bédu ch'crasseux, seigneur de Porquéricout  
*par le Dr Jean Lefranc, p.38*

**Éphémérides Noyonnaises 2023**

*par le Dr Jean Lefranc, p.39*

**Cotisation 2024**

Membre actif.....17 €  
Couple.....29 €  
Etudiant.....10 €  
Membre bienfaiteur .....36 €

*Le site internet de la SHASN*

<http://www-societe-historique-noyon.fr/>



## Les usines à travailler le bois du 12 rue de la Poterne à Noyon (1875-1925)

par Jean-Yves Bonnard  
président de la Société Historique de Noyon

Vue depuis le boulevard Carnot, la rue de la Poterne présente un bâti en briques et pierres rappelant le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Passé le rideau d'habitations cossues, des vastes bâtiments en bardage métallique sur la gauche, en briques et parpaings sur la droite assombrissent le paysage : depuis la fermeture de l'usine de jantes Rigida, en 2009, cette friche industrielle semble éteindre toute vie. Les bâtiments du côté pair ont pour origine une usine à travailler le bois, fleuron d'un savoir-faire noyonnais valorisant les richesses forestières régionales...

### Les usines Carpentier (1875-1904)

#### Un Noyonnais bien inspiré

Né rue du Gard à Noyon le 9 mars 1850, Henri Alexandre Prudent Carpentier est le fils du maître plâtrier Louis Alexandre Prudent et de son épouse Joseph Virginie Bigard. Il épouse Marie-Laure Régnier (1853-1920) dont il aura un fils, Gaston, né en 1876. Noté marchand de bois, il acquiert en 1871 un terrain au n°32 du Boulevard Carnot pour y installer une scierie produisant des manches d'outils, des moyeux et des jantes, des brancards de voitures... et vendant du bois en détail et en gros abattu dans les forêts locales.

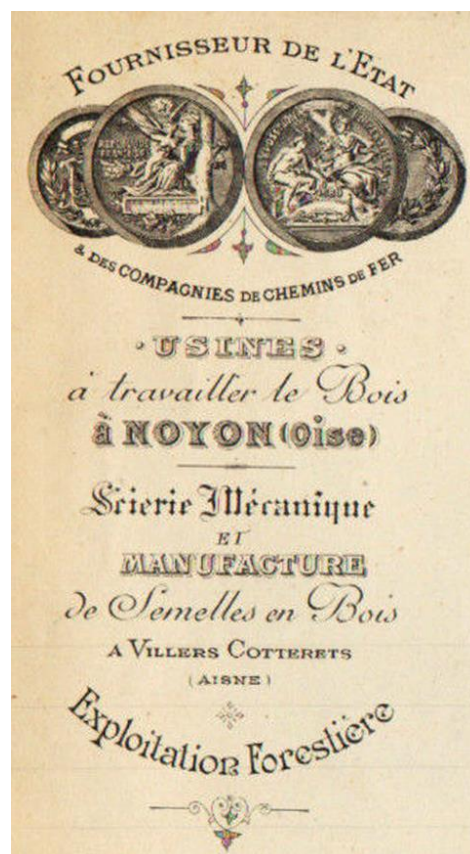
Fondée en 1875, son usine à travailler le bois prend un essor considérable lorsqu'il se tourne vers les compagnies régionales et locales ferroviaires pour lesquels il répond aux marchés de traverses de chemin de fer. Il s'intitule d'ailleurs « fournisseur de l'État et des compagnies de chemins de fer ».



En-tête d'une facture de l'usine Carpentier.

L'usine reçoit une médaille d'or à Paris en 1878 pour la qualité de ses produits. Cette même année, Henri Carpentier étend sa société dans le département de l'Aisne où il fonde une scierie mécanique et manufacture à Villers-Cotterêts. D'abord consacrée au bois de sciage des grumes de hêtres, de chênes

et de charmes extraites des forêts locales, son activité est élargie à la confection de semelles, de porte-habits et autres articles à partir des petit-bois et déchets de la scierie qui lui valent, en 1908, une médaille d'or à l'exposition de Londres.



En-tête du papier à lettre de l'usine Carpentier.





La scierie Carpentier de Villers-Cotterêts (carte postale).

### Créateur de son avenue

Le 9 août 1894, il acquiert un terrain à Constance Adélaïde Ticquet, veuve depuis 1888 de Léon Rémy Brière, le fondateur de la banque rue de Belfort. L'acte stipule que l'acquéreur s'engage à « établir sur le terrain une avenue qui partira de la rue de l'Abbaye Saint-Éloi pour aboutir au boulevard Saint-Éloi » (depuis dénommé Carnot). Le notable noyonnais tient parole. Il réalise l'avenue à ses frais et fait construire des villas qu'occupent les officiers du 9<sup>e</sup> Cuirassiers tenant garnison dans la cité depuis le 17 octobre 1894.

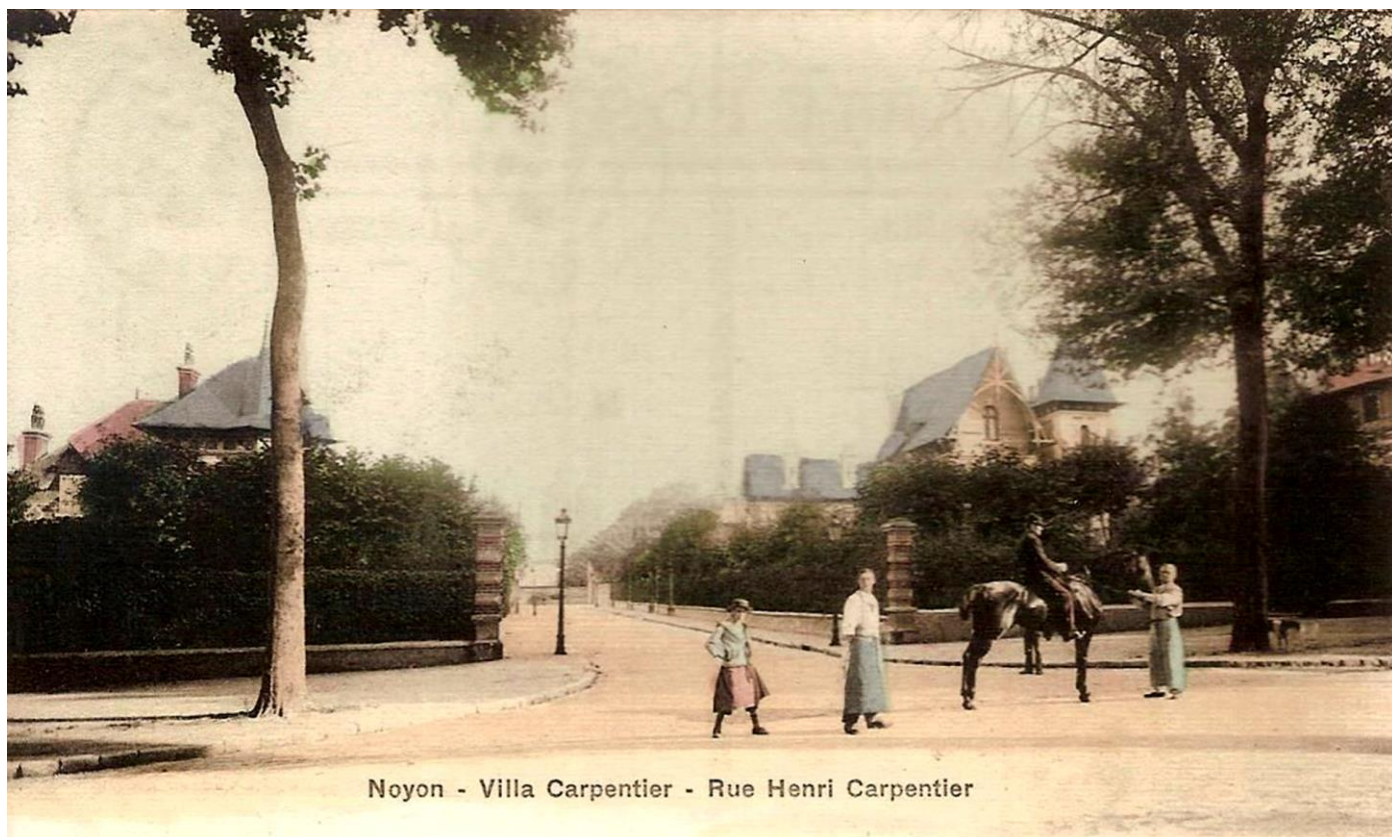
Vivent ainsi dans ces belles maisons en 1901 les familles et la domesticité du capitaine Robert de Lesterps-Beauvais, du Prince Louis Napoléon Murat, de Marie Armand de Boissieux, de Robert d'Esclaiques d'Hust et d'Augustin de Broglie.

Impliqué dans la vie communale, Henri Carpentier fait œuvre de charité en mettant à disposition du bureau de bienfaisance des stères de bois à chauffer pour être distribués aux nécessiteux. Il s'investit aussi en tant que membre honoraire dans plusieurs sociétés locales (chasse, sport). En 1902, il offre ainsi un drapeau à la 1031<sup>e</sup> section des Vétérans des armées de terre et de mer.

Noté conservateur par les autorités, Henri Carpentier est élu conseiller municipal mais se réclame indépendant. Lors de l'élection de 1888, il écrit au journal *Le Libéral* : « Electeurs, votez pour des candidats indépendants qui, comme moi, s'occuperont des intérêts de la ville en laissant la question de parti de côté ; votez pour des candidats qui appuieront les choses nouvelles et utiles, qu'elles soient présentées par un ami ou un ennemi ».

Le 1<sup>er</sup> février 1904, le négociant en bois cède sa scierie noyonnaise du 12 rue de la Poterne à l'industriel Raymond Lacarrière.

Trois ans plus tard, le 26 avril 1907, Henri Carpentier décède âgé de 57 ans. *Le Progrès de l'Oise* dit de lui : « Ancien conseiller municipal, membre de nombreuses sociétés, M. Carpentier était un homme bienveillant et bon dont les ouvriers et les pauvres conserveront pieusement le souvenir ». Son épouse décède en mai 1920 à Paris, 177 boulevard Poissonnière. Son fils Gaston, quant à lui, poursuit l'œuvre familiale à Villers-Cotterêts.



Noyon - Villa Carpentier - Rue Henri Carpentier

Les villas Carpentier habitées par des officiers du 9<sup>e</sup> Cuirassiers, à Noyon (carte postale, vers 1900).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> GOUARD Jean, *Histoire de Noyon racontée par ses rues*, SHASN, p.223-225, 1995.

## La scierie Lacarrière (1904-1925)



Raymond Lacarrière (1870-1955)

Né le 7 janvier 1870 à Paris de parents normands, Paul Louis Raymond Lacarrière est un homme d'affaires qui reprend la fabrique de sulfate d'alumine et d'alun créée à Noyon en 1873 boulevard Saint-Éloi, succédant ainsi au maire Ernest Noël, son premier directeur. Marié à Suzanne Marie Thuillier (1882-1966) et père de six enfants, dont deux décèdent en bas-âge, on le note fabricant de produits chimiques et d'engrais en 1893<sup>2</sup>.

Le rachat en 1904 de l'usine Charpentier le conduit à apporter quelques aménagements. Raymond Lacarrière transfère le siège social de l'entreprise au 87 boulevard Malesherbes à Paris mais conserve à Noyon l'activité industrielle qu'il spécialise dans la fabrication de bois de charronnage (moyeux, rais, jantes), de manches d'outils pour les compagnies de chemins de fer et pour l'armée. L'usine réalise, en outre, tous les articles tournés en frêne, orme... ainsi que du bois de chauffage. La scierie mécanique, fonctionnant dans la tradition du précédent patron, emploie encore une cinquantaine d'ouvriers lorsqu'elle connaît un incendie qui faillit lui être fatal.

### L'incendie de 1906

Le lundi 12 novembre 1906, vers 22 heures, un feu se déclare, selon certains, du côté gauche du bâtiment des machines. *La Gazette de l'Oise*, qui couvre l'événement, envisage deux origines possibles : « un court-circuit ou bien un échauffement de coussinets d'une pièce mécanique, qui aurait ensuite communiqué le feu à la poutre qu'elle touchait ».

Alerté par les voisins, le directeur, M. Allain, prend des dispositions pour réduire le sinistre. Tandis que

le tocsin sonne ; M. Bonnefont débarrasse le grenier de produits inflammables. Les compagnies de sapeurs-pompiers de Noyon, Larbroye, Pont-l'Évêque, Sempigny et Suzoy, aidées de 300 hommes du 9<sup>e</sup> Cuirassiers, luttent durant près de trois heures pour combattre l'incendie, circonscrit à une heure du matin.

« L'outillage était dans un état lamentable. Au milieu des murs noircis, les scies les poulies, et toutes les machines restaient là, dépouillées de tous les accessoires, tordues, faussées par le feu. Les piles de bois s'étaient effondrées, il ne restait plus que des tas de cendres où des bouts de bois brûlé fumaient encore (...). Le bâtiment de la machine à vapeur avait lui aussi sa toiture effondrée et cette installation avaient eu à souffrir du feu » témoigne le journal<sup>3</sup>.

**NOYON.** — Un incendie s'est déclaré, hier soir, à dix heures, rue de la Poterne, dans une scierie de bois mécanique, appartenant à M. Raymond Lacarrière, industriel. Le feu a pris naissance, par suite de l'échauffement d'une machine, dans un bâtiment de 50 mètres de long sur 10 de large, lequel renfermait outre les appareils à vapeur et les instruments de sciage une grande quantité de bois façonné et en grume.

Les dégâts purement matériels sont évalués à 100,000 francs ; la scierie Lacarrière occupait une cinquantaine d'ouvriers qui pourront continuer à travailler dans les annexes.

Le *Petit Journal* du 14 novembre 1906 évoque l'incendie de l'usine de Noyon.

Les dégâts évalués à 100 000 francs, seront couverts par la compagnie La Providence où Raymond Lacarrière s'était assuré pour 137 500 francs.

Le sinistre, qui réduit au chômage une partie des ouvriers, impose le renouvellement complet du matériel. Raymond Lacarrière procède alors à une modernisation et une restructuration de son entreprise. Il importe d'Amérique, et pour la première fois en France, des machines à très grands rendements tels que tours à dégrossir les moyeux ou machines à manches. L'installation du courant alternatif triphasé permet le fonctionnement de 15 moteurs électriques.

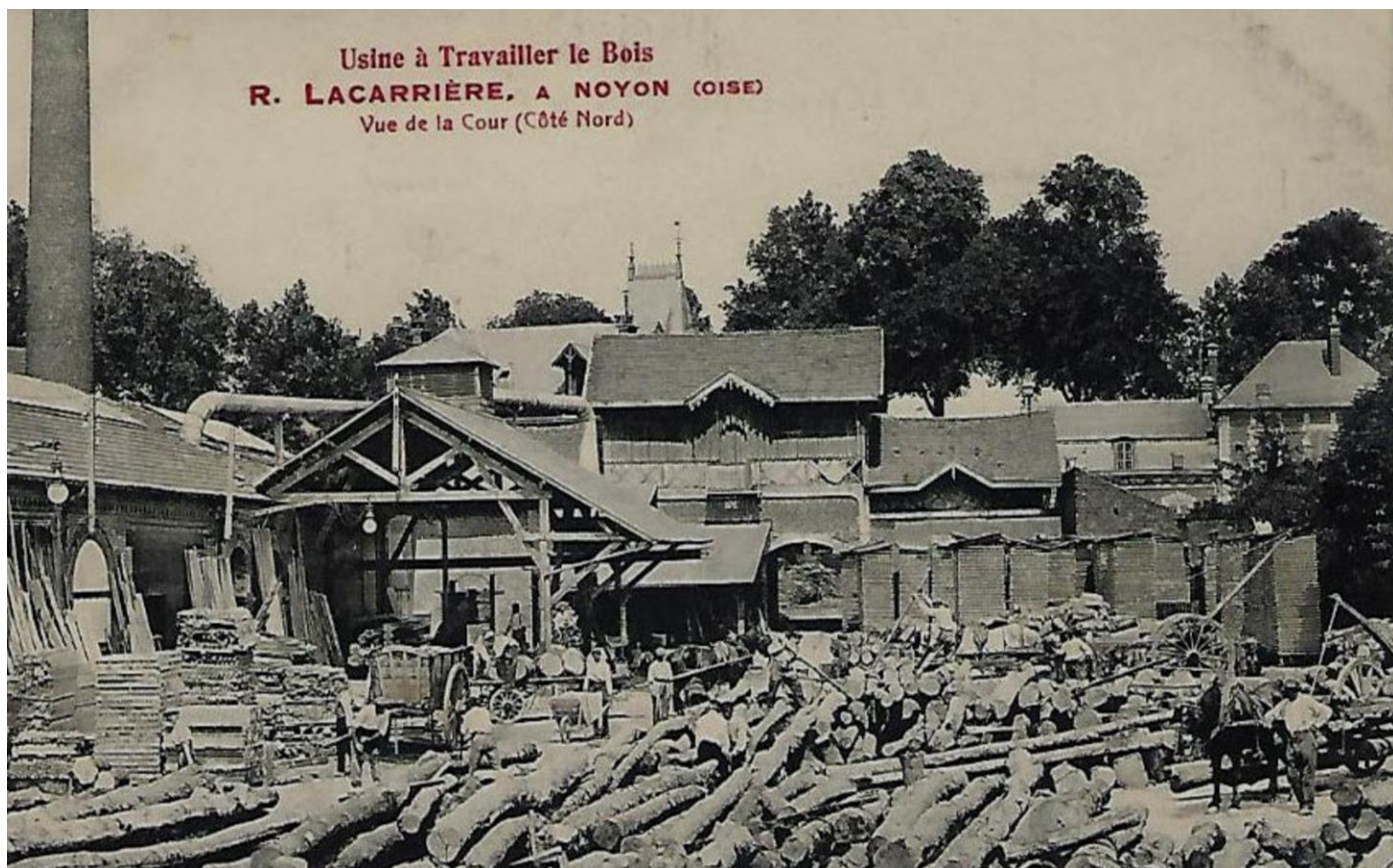
L'usine est récompensée d'une médaille d'or lors de l'exposition internationale de Londres en 1908.

Les années qui suivent, elle occupe une centaine d'ouvriers et débite annuellement 4 000 m<sup>3</sup> de bois de frênes et 3 000 m<sup>3</sup> de bois d'ormes et d'autres essences.

<sup>2</sup> Arch. Paris D4R1 637, Arch. départ. Oise 5Mp2524.

<sup>3</sup> *La Gazette de l'Oise* n°131, 15 novembre 1906.





L'intense activité des ouvriers dans la cour de l'usine encombrée par les grumes et les planches (carte postale, vers 1905).



Les bureaux administratifs de l'usine Lacarrière (carte postale, vers 1905).



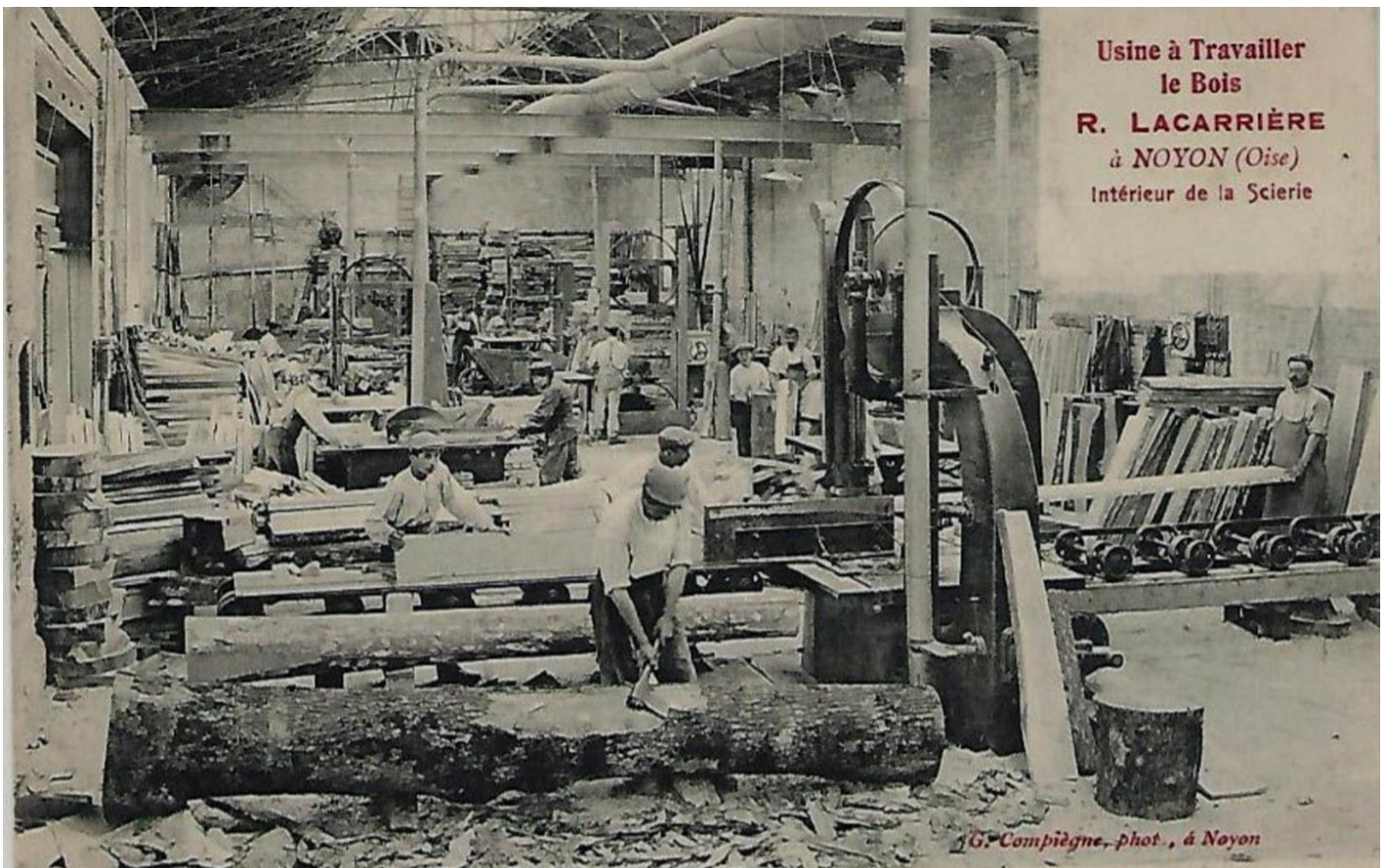


Les scieurs de long en action dans la cour intérieure (carte postale, vers 1905).

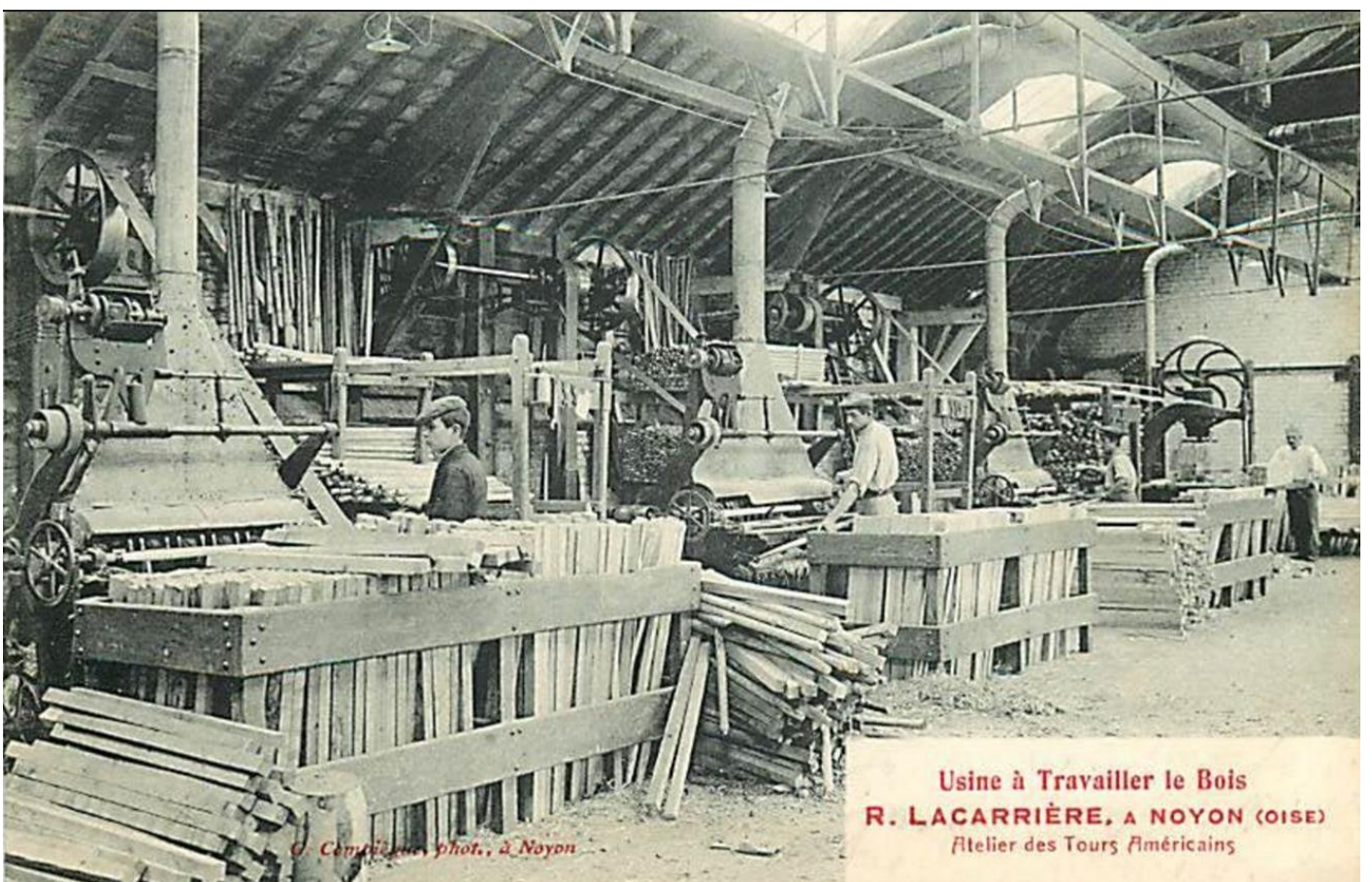


Les grumes entreposées dans la cour de la scierie. Vue prise depuis l'entrée (carte postale, vers 1905).



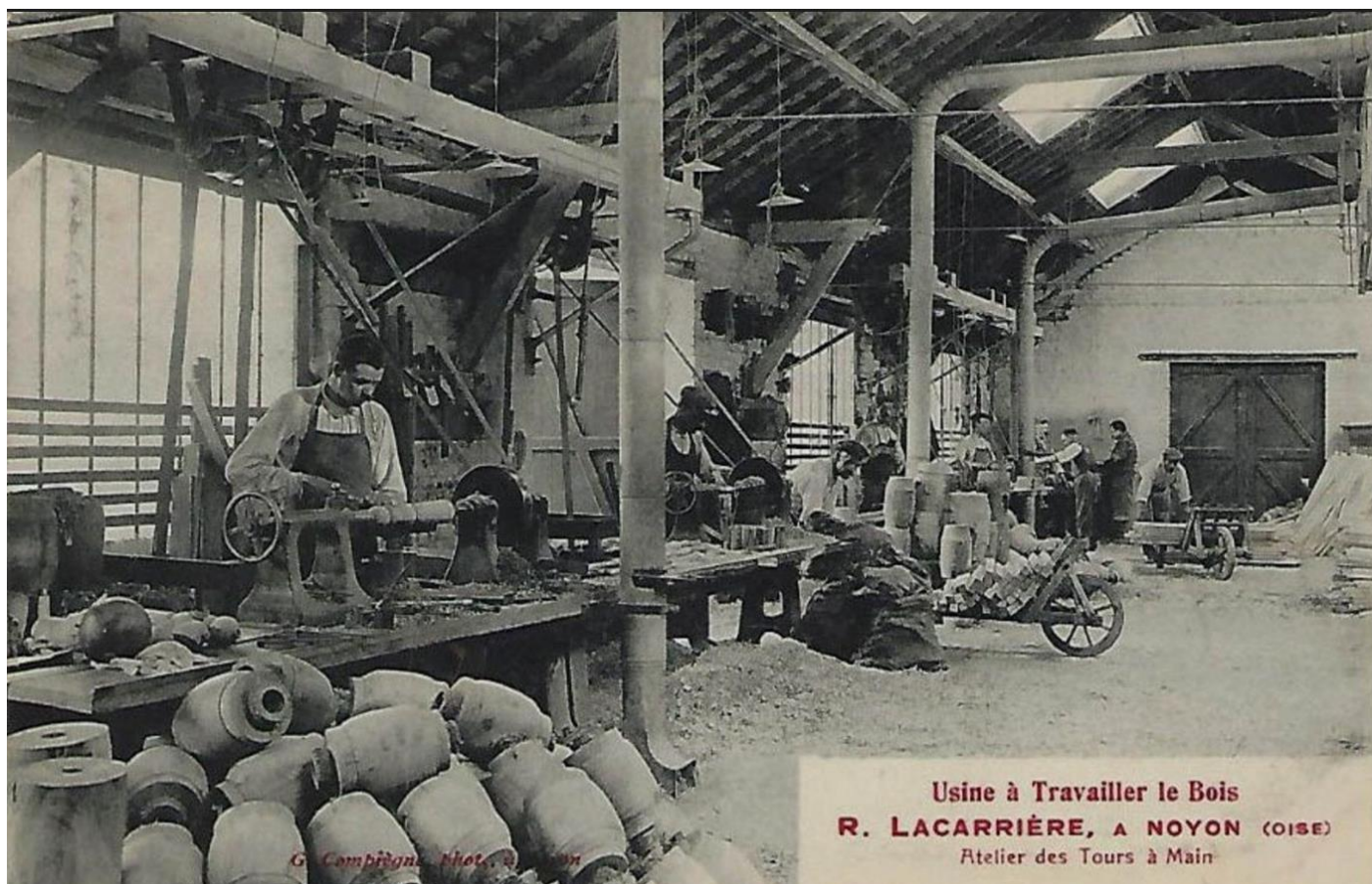


Dans la scierie (carte postale, vers 1905).



Les ateliers des tours américains. (carte postale, vers 1905).





Usine à Travailler le Bois  
R. LACARRIÈRE, A NOYON (OISE)  
Atelier des Tours à Main

### Face à la guerre

Selon un rapport préfectoral en date de 1915, les ressources de l'usine avant la guerre étaient les suivantes :

« Matières premières : 5 000 m<sup>3</sup> de frêne, 2 000 m<sup>3</sup> d'orme, 1 000 m<sup>3</sup> d'autres essences.

Combustibles : les déchets provenant de la scierie.

Matériel : une machine à vapeur 200 HP, un générateur 200m<sup>2</sup> de surface de chausse, scies, tours, machines diverses.

Main d'œuvre : 80 ouvriers de la région ».

L'usine fonctionne de la sorte jusqu'au 30 août 1914, date de l'entrée des Allemands dans Noyon. Ce jour-là, un ouvrier de la scierie, M. Devaux, est abattu par un soldat tandis qu'il cherche à fuir pour se cacher. Il est la première victime civile de Noyon. Quelques semaines plus tard, les troupes allemandes investissent les lieux et utilisent la fabrique à leur profit, faisant travailler des habitants et des prisonniers russes<sup>4</sup>. Cette scierie militaire produit les matériaux nécessaires aux constructions des lignes allemandes.

Le 15 février 1917, le capitaine dirigeant l'usine fait procéder au démontage des machines par une trentaine d'hommes, afin d'expédier les pièces en Allemagne<sup>5</sup>.

Lors du repli allemand du 18 mars 1917, les bâtiments sont épargnés mais l'ensemble de l'usine est noyé par l'inondation de la Verse provoquée par l'occupant.



307 NOYON (Oise) — La Scierie (Mars 1917)  
Carte postale de l'inondation de l'usine en mars 1917.

Absent de Noyon lors de l'invasion, Raymond Lacarrière tente de poursuivre ses affaires. Il rachète en 1916 une scierie proche de la gare d'Hermes-Berthecourt (Oise) et relance son activité répondant ainsi aux commandes en bois de l'armée française<sup>6</sup>. La famille Lacarrière retrouve Noyon lors de sa libération et assiste au défilé des troupes françaises dans la cité reconquise qu'elle doit cependant quitter au printemps 1918. Les violents combats de mars à juin 1918 puis la reconquête d'août 1918 ne laissent intacte qu'une cheminée parmi les débris de l'usine. Dès l'armistice signé, Raymond Lacarrière regagne son usine et s'engage dans la reconstruction de ses biens noyonnais malgré un recours de l'Etat contre le jugement du Tribunal des dommages de guerre<sup>7</sup>.

<sup>4</sup> Déposition n°89 de Germaine Ronsin, p.109.

<sup>5</sup> Déposition n°88 de Charles-Auguste Quéneval, p. 108.

<sup>6</sup> <https://inventaire.hautsdefrance.fr/dossier/IA60001314>.

<sup>7</sup> L'arrêt Lacarrière, in *Le Sinistré* du 11 juillet 1926.



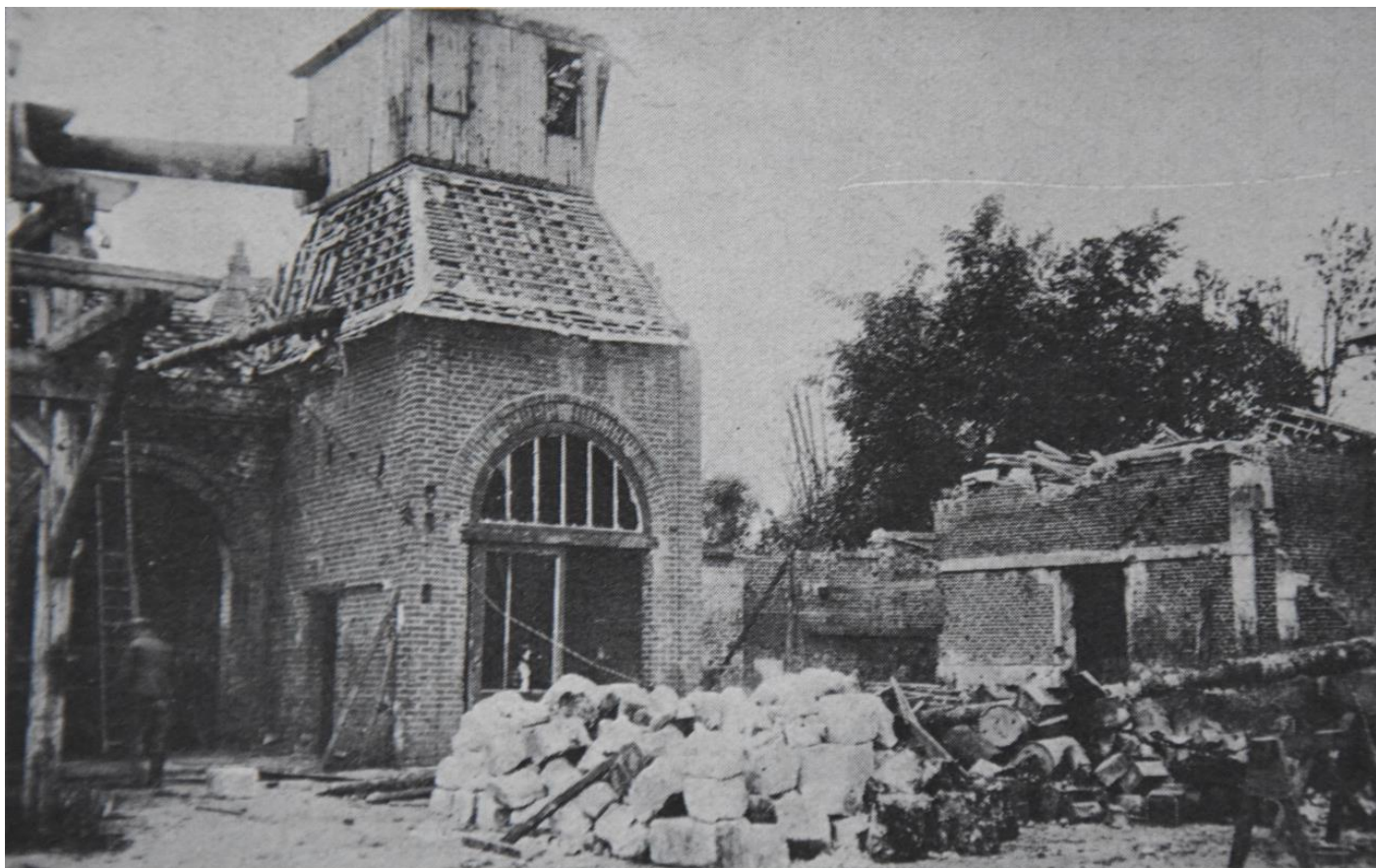


L'entrée de la scierie Lacarrière partiellement détruite en mars 1917 (coll. *La Contemporaine*).



La cour inondée volontairement par les Allemands qui ont obstrué le cours de la Veuse alors à ciel ouvert (coll. *La Contemporaine*, mars 1917).



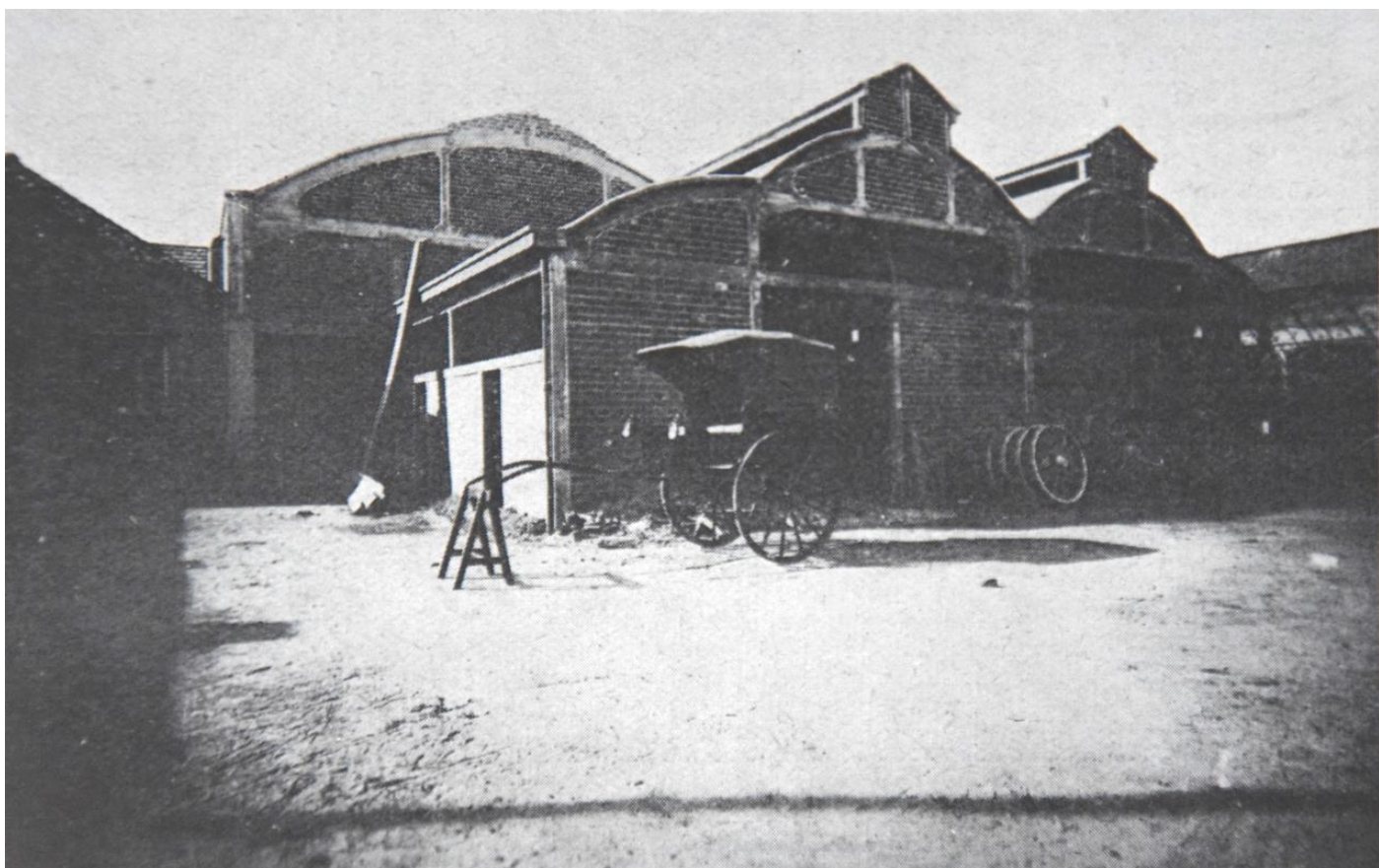


L'entrée de la salle des machines du bâtiment des générateurs en 1918 (in *Le Monde Illustré*, 25 octobre 1921).

### La reconstruction de l'usine

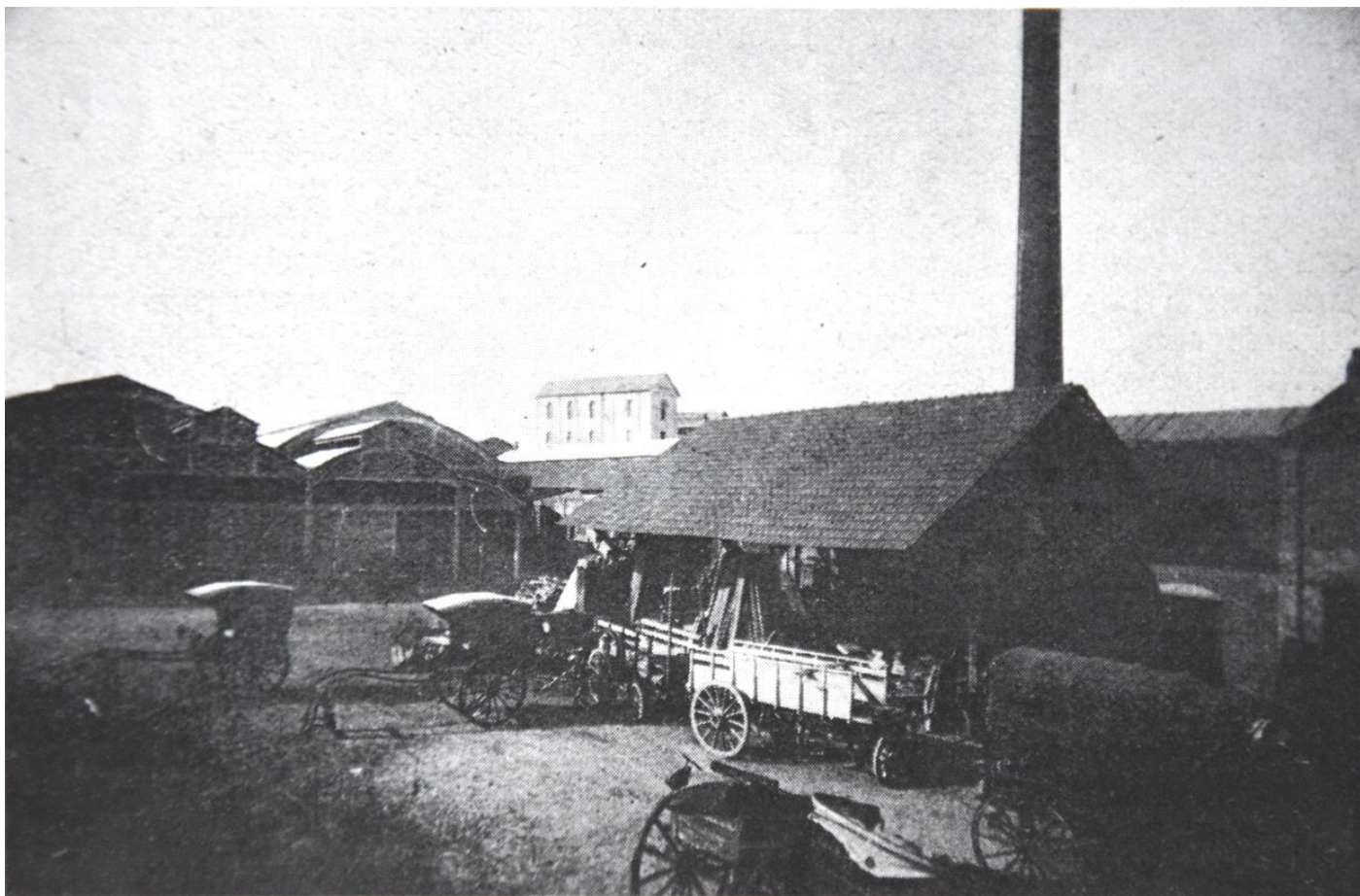
Dès septembre 1919, l'installation de bâtiments provisoires et la récupération de matériels permettent la production de roues en série et de voitures

agricoles tandis que de nouveaux ateliers abritant les forges et le montage sont reconstruits en ciment armé sur le modèle des bâtiments construits à Hermes.



Reconstruction des ateliers des forges (in *Le Monde Illustré*, 25 octobre 1921).





La cour et l'atelier de montage construit en ciment armé (in *Le Monde Illustré*, 25 octobre 1921).



Scieurs de l'usine Lacarrière de Noyon (n.d.).



Bâtiments de la friche industrielle Rigida, vestiges urbains des ateliers des forges de l'usine Lacarrière (février 2024).



MAJORATION DE 30% SUR CE TARIF - en Orme franc ou chêne HAUSSE 10%  
**SCIERIES & TOURNERIES**  
 seulement.

**USINES**  
 à travailler le Bois  
 à HERMES et NOYON (Oise)

**R. LACARRIÈRE**  
 à HERMES et NOYON (Oise)

Fournisseur de l'État & des Compagnies de Chemins de Fer  
 Bureaux : 59, Boulevard Maiesherbes - PARIS

**TARIF DES MOYEUX ET JANTES**

Expéditions à la Gare de Hermes. — Conditions du tarif général.  
 Mes factures sont payables au comptant, sans escompte, à mon domicile à Hermes.  
 Mes traites ne font pas dérogation au lieu de paiement.

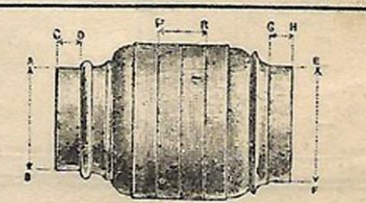
Expéditions de Bois (Seine)

Adresser les commandes directement à HERMES (Oise)  
 les règlements 59, boulevard Maiesherbes, PARIS


OBSERVATION. — Les moyeux ébauchés sont livrés à mon choix ébauchés à la hache ou au tour.  
 NOTA. — Sur demande, envoi du tarif Rais en chêne et acacia et du tarif Roues.

MAJORATION 20%  
 JUNI 1926. — N° 8 M

**Moyeux en Orme tortillard**

| MOYEUX DE CABRIOLET |                         |                  |                  | DIMENSIONS DES MOYEUX TOURNÉS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |           |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|---------------------|-------------------------|------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------|--|--|--|----------|----------|-------------------|--|---------------------|--|---------------|---------------|-----------|--------------|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Longueur            | Diamètre en centimètres | Prix de la paire |                  |  <p style="text-align: center;">Fig. 1</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Diamètre</th> <th rowspan="2">Longueur</th> <th colspan="2">Frettes de devant</th> <th colspan="2">Frettes de derrière</th> <th rowspan="2">Embrayage P-R</th> </tr> <tr> <th>Diamètre A-B</th> <th>Long. C-D</th> <th>Diamètre E-F</th> <th>Long. G-H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>19 1/2</td><td>22 1/2</td><td>12 1/2</td><td>30 1/2</td><td>15 1/2</td><td>25 1/2</td><td>44 1/2</td></tr> <tr><td>20 —</td><td>23 —</td><td>13 —</td><td>30 —</td><td>16 —</td><td>25 —</td><td>46 —</td></tr> <tr><td>21 —</td><td>24 —</td><td>14 —</td><td>30 —</td><td>17 —</td><td>25 —</td><td>48 —</td></tr> <tr><td>22 —</td><td>25 —</td><td>15 —</td><td>30 —</td><td>18 —</td><td>25 —</td><td>50 —</td></tr> <tr><td>23 —</td><td>25 —</td><td>16 —</td><td>30 —</td><td>19 —</td><td>25 —</td><td>52 —</td></tr> </tbody> </table> |           |        |  |  |  | Diamètre | Longueur | Frettes de devant |  | Frettes de derrière |  | Embrayage P-R | Diamètre A-B  | Long. C-D | Diamètre E-F | Long. G-H | 19 1/2 | 22 1/2 | 12 1/2 | 30 1/2 | 15 1/2 | 25 1/2 | 44 1/2 | 20 — | 23 — | 13 — | 30 — | 16 — | 25 — | 46 — | 21 — | 24 — | 14 — | 30 — | 17 — | 25 — | 48 — | 22 — | 25 — | 15 — | 30 — | 18 — | 25 — | 50 — | 23 — | 25 — | 16 — | 30 — | 19 — | 25 — | 52 — |
|                     |                         | Diamètre         | Longueur         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |        |  |  |  |          |          | Frettes de devant |  | Frettes de derrière |  |               | Embrayage P-R |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Diamètre A-B        | Long. C-D               |                  |                  | Diamètre E-F                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Long. G-H |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 19 1/2              | 22 1/2                  | 12 1/2           | 30 1/2           | 15 1/2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 25 1/2    | 44 1/2 |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 20 —                | 23 —                    | 13 —             | 30 —             | 16 —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 25 —      | 46 —   |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 21 —                | 24 —                    | 14 —             | 30 —             | 17 —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 25 —      | 48 —   |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 22 —                | 25 —                    | 15 —             | 30 —             | 18 —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 25 —      | 50 —   |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 23 —                | 25 —                    | 16 —             | 30 —             | 19 —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 25 —      | 52 —   |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|                     |                         | Ébauchés         | Tournés (fig. 1) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 20 à 26 1/2         | 13 et 14                | 3. »             | 7.50             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                   | 15 et 16                | 4. »             | 8. »             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                   | 17 et 18                | 5. »             | 9. »             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                   | 19                      | 6.50             | 11. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                   | 20                      | 6.50             | 11. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                   | 21                      | 7.50             | 12. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                   | 22                      | 8. »             | 12. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                   | 23                      | 11. »            | 15.50            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |        |  |  |  |          |          |                   |  |                     |  |               |               |           |              |           |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |

| MOYEUX D'OMNIBUS |          |                   |                  |  <p style="text-align: center;">Fig. 2</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Diamètre</th> <th rowspan="2">Longueur</th> <th colspan="2">Frettes de devant</th> <th colspan="2">Frettes de derrière</th> <th rowspan="2">Embrayage P-R</th> </tr> <tr> <th>Diamètre A-B</th> <th>Long. C-D</th> <th>Diamètre E-F</th> <th>Long. G-H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>23 et 24 1/2</td><td>26 1/2</td><td>14 1/2</td><td>30 1/2</td><td>17 1/2</td><td>28 1/2</td><td>52 1/2</td></tr> <tr><td>25 1/2</td><td>30 —</td><td>16 —</td><td>35 —</td><td>19 —</td><td>30 —</td><td>58 —</td></tr> <tr><td>26 —</td><td>30 —</td><td>16 —</td><td>35 —</td><td>19 —</td><td>30 —</td><td>60 —</td></tr> <tr><td>27 —</td><td>31 —</td><td>17 —</td><td>35 —</td><td>20 —</td><td>30 —</td><td>65 —</td></tr> <tr><td>28 —</td><td>32 —</td><td>19 —</td><td>35 —</td><td>22 —</td><td>30 —</td><td>65 —</td></tr> </tbody> </table> |           |        |  |  |  | Diamètre | Longueur | Frettes de devant   |  | Frettes de derrière |  | Embrayage P-R | Diamètre A-B | Long. C-D | Diamètre E-F | Long. G-H | 23 et 24 1/2 | 26 1/2 | 14 1/2 | 30 1/2 | 17 1/2 | 28 1/2 | 52 1/2 | 25 1/2 | 30 — | 16 — | 35 — | 19 — | 30 — | 58 — | 26 — | 30 — | 16 — | 35 — | 19 — | 30 — | 60 — | 27 — | 31 — | 17 — | 35 — | 20 — | 30 — | 65 — | 28 — | 32 — | 19 — | 35 — | 22 — | 30 — | 65 — |
|------------------|----------|-------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------|--|--|--|----------|----------|---------------------|--|---------------------|--|---------------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Diamètre         | Longueur | Frettes de devant |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |        |  |  |  |          |          | Frettes de derrière |  | Embrayage P-R       |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|                  |          | Diamètre A-B      | Long. C-D        | Diamètre E-F                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Long. G-H |        |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 23 et 24 1/2     | 26 1/2   | 14 1/2            | 30 1/2           | 17 1/2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 28 1/2    | 52 1/2 |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 25 1/2           | 30 —     | 16 —              | 35 —             | 19 —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 30 —      | 58 —   |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 26 —             | 30 —     | 16 —              | 35 —             | 19 —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 30 —      | 60 —   |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 27 —             | 31 —     | 17 —              | 35 —             | 20 —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 30 —      | 65 —   |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 28 —             | 32 —     | 19 —              | 35 —             | 22 —                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 30 —      | 65 —   |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|                  |          | Ébauchés          | Tournés (fig. 2) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |        |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| 27 à 36 1/2      | 23       | 15. »             | 21. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |        |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                | 24       | 16. »             | 22. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |        |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                | 25       | 18. »             | 24. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |        |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                | 26       | 19. »             | 25. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |        |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                | 27       | 21. »             | 27. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |        |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                | 28       | 25. »             | 32. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |        |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                | 29       | 27. »             | 34. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |        |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| —                | 30       | 29. »             | 36. »            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |        |  |  |  |          |          |                     |  |                     |  |               |              |           |              |           |              |        |        |        |        |        |        |        |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |

|                                       |       |      |
|---------------------------------------|-------|------|
| Moyeux de brouette, tournés . . . . . | pièce | 3.20 |
| Traverses tournées. . . . .           | —     | 4.50 |
| Palonniers, Lisoirs . . . . .         | —     | 4.50 |

Publicité pour les usines Lacarrière de Hermes et Noyon (1926).

En janvier 1922, les nouveaux établissements Lacarrière sont achevés, permettant une fabrication des plus modernes de produits déjà anciens tels que roues de chariots, de tombereaux, de charrettes anglaises et de gros roulages. Elle expose ainsi des produits de sa fabrication au salon de la machine agricole de 1923, sous la dé-

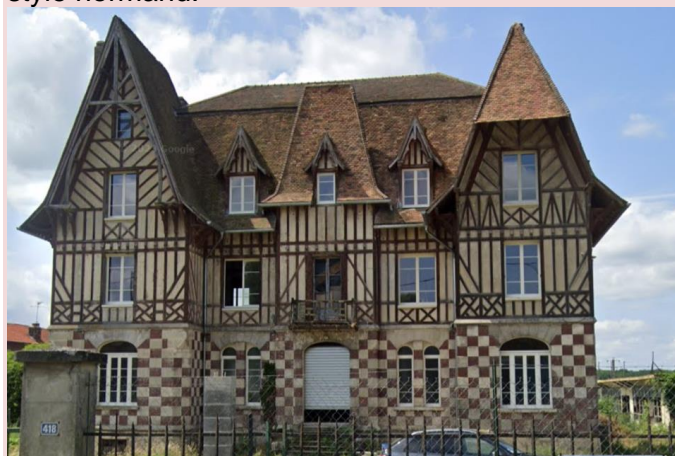
nomination « Roues R. L. ». Une publicité indique alors : « La Manufacture de roues R. Lacarrière, de Noyon (Oise), remontée en 1919 emploie les procédés les plus modernes pour la fabrication des roues en bois en grande série, qu'elle livre en blanc ou ferrées. Un séchoir à cellules de 900 mètres cubes, l'outillage spécial et une organisation inspi-



rée de méthodes américaines, permettent une fabrication rationnelle et une exécution irréprochable. La capacité de production est de 30 à 40 paires de grosses roues par jour et permet de livrer très rapidement les commandes, quelle que soit leur importance »<sup>8</sup>. La même année, l'usine publie des annonces d'emplois de « bons forgerons soudeurs de cercles »<sup>9</sup>. Bientôt, l'essor de l'automobile et du camion mettent en difficulté la fabrication de roues en bois.

### La Maison Lacarrière

Dénommée le château Lavigne, cette propriété située alors au n°54 de la rue d'Orroire est le lieu d'habitation de Raymond Lacarrière, de son épouse Suzanne et de leurs trois enfants, Francis (1904-1992), Jacques (1906-2007) et Christiane (1907-1952). Sont à leur service en 1911 les domestiques Jeanne Néant, Aimé Barbe et Marie Lassale, la cuisinière Marie Barbe et le chauffeur Marcel Jousse. Bâtie avant 1900, la maison est détruite en 1917 puis rebâtie entre les deux guerres dans un style normand.



Vue en juin 2023.

Le domaine est racheté par l'État qui y installe un Centre d'apprentissage (CET), puis une école professionnelle. Le château est employé au rez-de-chaussée pour l'administration et à l'étage pour l'internat des filles.

La création du lycée professionnel en 1976, conduit à la fermeture de cette belle bâtisse. Si les bâtiments annexes sont utilisés par les services techniques, la belle villa devient une ruine. En 2008, le service départemental de l'architecte et du patrimoine interdit sa démolition. Le 17 décembre 2018, le bâtiment est vendu à la Société Civile Immobilière La Immo pour être transformée en logements.

En parallèle, Raymond Lacarrière avait fondé avec le carrossier Louis Lemaire une société ayant pour objet « l'achat et la fabrication des voitures de toutes espèces ». Elle est dissoute le 6 mai 1922.

<sup>8</sup> *L'Usine* du 1<sup>er</sup> janvier 1923.

<sup>9</sup> *Le Grand Echo de l'Aisne*, 25 juillet 1923.

En 1925, Raymond Lacarrière indique dans *l'Annuaire industriel* que sa fabrique de roues de Noyon compte 56 ouvriers, tandis que ses scieries et tourneries de Hermes en comptent 200.

Mais quatre ans plus tard, pris dans la crise économique mondiale, il met en vente son usine de Noyon.

**A VENDRE ou à LOUER à Noyon (Oise) :**  
**USINE** neuve, superficie totale **12.000 m<sup>2</sup>**  
 dont **3.000 m<sup>2</sup>** couverts en ciment armé  
 et **1.100 m<sup>2</sup>** en hangar  
 Centrale électrique de 150 CV  
 Installation force et lumière dans les ateliers.  
**S'adresser pour visiter à Noyon**  
 12, rue de la Poterne  
**Pour traiter à R. Lacarrière**, 99, rue de Richelleu,  
 à Paris. ?Q 15188

Annonce dans *L'usine* du 4 janvier 1929.

La scierie Lacarrière est reprise par les usines Peigné-Lesage siégeant rue du Templier à Paris. Cette société, alors spécialisée dans la fabrication de jantes de vélo en acier peintes et émaillées, ne choisit pas de reconverter le site de Noyon mais entend poursuivre la fabrication de roues de charrettes et de charriots en adjoignant celle des jantes. L'usine s'étend alors sur 16 000m<sup>2</sup> de surface couverte comprenant de nombreuses machines et emploie une cinquantaine de personnes.

En 1931, l'usine passe sous la raison sociale SARL jantes Rigida et sous le contrôle de la Société des Hauts-fourneaux de Chiers. Commence alors une nouvelle histoire industrielle autour de la construction de jantes de vélo qui s'achèvera en 2009.

La crise économique touche de plein fouet les affaires de Raymond Lacarrière qui doit abandonner certains investissements. Ainsi, le 27 février 1930, il signe la dissolution de la société H. Brenneisen et C<sup>ie</sup>, formée le 1<sup>er</sup> avril 1916 avec les industriels Hermann Brenneisen, Camille Rozier et André Genest. Cette société avait été formée pour douze ans pour acheter et vendre des machines américaines en corindon pour les pays alliés<sup>10</sup>. L'année suivante, il signe la dissolution de la société Georges Main et C<sup>ie</sup>, créée avec Georges Main et Émile Poisson pour fabriquer les lampes NIAM<sup>11</sup>. L'usine de Hermes-Berthecourt, quant à elle, parvient à trouver des marchés dans l'automobile et l'aviation. Elle est cependant mise en liquidation judiciaire en 1952<sup>12</sup>. Raymond Lacarrière décède en 1955, à l'âge de 85 ans. ■

<sup>10</sup> *Journal d'annonces judiciaires du département de la Seine* du 21 mars 1930.

<sup>11</sup> *Journal financier, politique et agricole* du 5 août 1932.

<sup>12</sup> FOURNIER Bertrand, *Ancienne scierie Lacarrière puis usine d'équipement industriel COFRAP*, Inventaires, 2006.

## « A bien mérité de la patrie » Croix de guerre et Légion d'honneur aux communes et aux habitants du nord-est de l'Oise après la Première Guerre mondiale

*par Calixte Madej  
administrateur de la Société Historique de Noyon*

À l'occasion d'une exposition à Pimprez, pour le centenaire de la remise de la Croix de guerre, l'association Patrimoine de la Grande Guerre a mis en lumière ce vaste mouvement de décorations. Il s'agit alors de nous intéresser à ce processus qui a vu dans l'Oise la remise de dizaines de décorations à des individus exemplaires et à des communes. Si dans le premier cas, la remise d'une médaille rentre dans le répertoire classique des honneurs, dans le second, il n'y a rien d'évident et de prévu par la loi. Le nord-est de l'Oise est ainsi un bon exemple de la construction d'un nouveau rapport entre les autorités politiques et militaires et les individus qui sont les premières victimes de la guerre. La remise de décorations sert, dans ce cadre, à renouveler le contrat entre la nation et ses membres qui ont fait le sacrifice de leur vie et de leurs terres. Ce processus est, selon nous, à replacer dans cette période de la sortie de guerre où les innovations mémorielles sont nombreuses.

### Des modèles républicains d'exemplarité

La première manifestation de la reconnaissance par la nation à ces territoires directement touchés par les combats passe par la remise de décorations à des personnalités notables ou représentatives de l'abnégation face aux épreuves, du sens du devoir et du sacrifice.

Dès la première libération du nord-est du département en 1917, les autorités militaires et politiques rendent hommage aux habitants touchés par les années d'occupation allemande. Le 20 mars 1917, alors que la ville vient à peine d'être libérée des Allemands, le général Nivelle commandant en chef des armées françaises se rend à Noyon. À cette occasion, il remet la Croix de guerre à la mère supérieure de l'hôpital-hospice de Noyon, la mère Saint-Romuald sur la proposition spontanée du maire Ernest Noël.



Photogravure de la remise de la Croix de guerre à la mère Saint-Romuald en une du grand quotidien illustré *Excelsior* du 24 mars 1917.



Quelques jours plus tard, Charles Ernest Noël, maire de Noyon, conseiller général de l'Oise et sénateur est nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret le 24 mars 1917. La remise de la plus haute distinction du pays a été proposée en urgence par le ministre de l'Intérieur le 23 février 1917. Le projet de décret est examiné dès le 21 mars.

Cette procédure accélérée est expliquée par une lettre interne du Grand chancelier de la Légion d'honneur, le général Georges Auguste Florentin : « M. le Président de la République qui se propose d'aller très prochainement à Noyon a exprimé le désir qu'il soit procédé à une consultation à domicile. »<sup>13</sup> Raymond Poincaré a peut-être lui-même exprimé son désir de remettre une décoration au maire de Noyon pour donner à sa visite un retentissement symbolique fort. La décoration est donc remise par le Chef de l'État à Noyon sur la place de l'hôtel de ville le 24 mars 1917. Dans le même temps, le président de la République remet la Croix de guerre aux adjoints Jouve et Félix.

LE GRAND CHANCELIER a l'honneur de soumettre à l'examen individuel de Messieurs les Membres du Conseil de l'Ordre le projet de décret ci-joint, présenté par M. le Ministre de l'Intérieur et tendant à nommer Chevalier de la Légion d'Honneur, M. NOEL, Maire de Noyon, Conseiller Général et Sénateur de l'Oise .

M. le Président de la République qui se propose d'aller très prochainement à Noyon a exprimé le désir qu'il soit procédé à une consultation à domicile.

M. le Président DISLERE a rédigé sur cette proposition un Rapport qui est également ci-joint, concluant à l'adoption du projet de décret sous réserve que le libellé sera ainsi modifié :

" Titres exceptionnels. Services rendus au pays  
" au moment de l'invasion allemande. Au milieu des  
" faits de guerre qui ont accompagné l'occupation de  
" Noyon, il a lutté contre les exigences de l'ennemi  
" avec un sang-froid et une énergie tels qu'il a été  
" emmené comme prisonnier en Allemagne, où il a supporté  
" avec dignité et fermeté d'âme les dures épreuves de  
" la captivité . "

Paris, le 21 Mars 1917 .

*g. Florentin*

Extrait d'une lettre envoyée par le général Florentin, Grand chancelier de la Légion d'honneur, aux membres du Conseil de l'Ordre, le 21 mars 1917. (AN. Base Léonore - L1996014)

Cette décoration valorise ainsi un comportement exemplaire qui doit servir de leçon, à un moment où le moral des troupes est au plus bas et où l'opinion s'impatiente devant un conflit qui s'éternise. C'est aussi pour le chef de l'État une façon de renforcer l'autorité civile rétablie après l'occupation allemande et d'affirmer le primat de la République. Enfin, cela confère un poids politique et moral considérable pour cette personnalité politique locale élue au Sénat.



Détail d'une photographie de la Section photographique de l'armée d'Ernest Noël après la remise de la Légion d'honneur le 24 mars 1917 (coll. *La Contemporaine*)



Détail d'une photographie de la Section photographique de l'armée où le général Humbert (à gauche) félicite le maire de Noyon (au centre) aux côtés du Président de la République Raymond Poincaré (à droite). (coll. *La Contemporaine*)

<sup>13</sup> Dossier « NOEL Charles Ernest », Archives nationales, base Léonore, cote LH//1996/14.



En juillet 1917, M<sup>me</sup> Pellequier, l'institutrice du petit village de Quesmy dans le canton de Guiscard, reçoit la Croix de guerre. La cérémonie, fortement médiatisée et soigneusement mise en scène, valorise une simple citoyenne, « hussard noir de la république », afin de glorifier la résistance face à l'ennemi dans un esprit républicain et patriote. Cette cérémonie, comme les autres précédemment citées sont utiles pour les autorités afin de donner un nouveau souffle à l'effort national et cimenter l'Union sacrée autour de l'idée de patrie en danger. Le Noyonnais fait figure de vitrine dans la mesure où c'est la première fois depuis la fixation du front en 1914 qu'une telle portion du territoire est libérée à la suite du repli de l'ennemi.

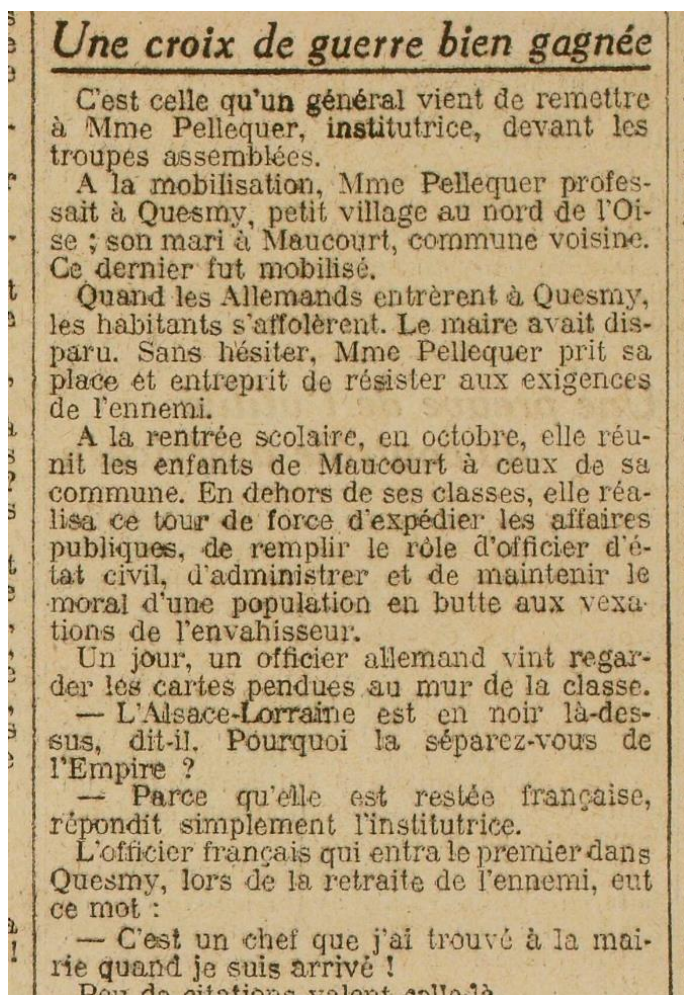


Mise en scène de l'institutrice de Quesmy « faisant classe » par la Section photographique de l'armée le 3 juillet 1917 (coll. *La Contemporaine*).



Détail d'une photographie de la Section photographique des armées de M<sup>me</sup> Pellequier le 3 juillet 1917 (coll. *La Contemporaine*).

L'institutrice de Quesmy incarne parfaitement l'esprit qui a accompagné la création de la Croix de guerre. En effet, jusqu'à l'adoption par la Chambre le 2 avril 1915 puis la promulgation le 8 avril 1915 d'une loi sur la création de cette distinction, la France ne disposait pas d'une décoration récompensant les actes de bravoure individuels. La Légion d'honneur ou la médaille militaire créées au XIX<sup>e</sup> siècle sont prestigieuses et accordées avec parcimonie. Il s'agit alors de créer une décoration pour honorer la valeur militaire des soldats, une médaille qui puisse être distribuée en masse.



Extrait de *L'Excelsior* du 17 juillet 1917, p. 4.

Un décret du 23 avril 1915 précise que la Croix de guerre peut être délivrée à des militaires français ou étrangers mais aussi à des civils pour faits extraordinaires. Le cas de M. Pellequier, de sœur Saint-Romuald ou d'Ernest Noël illustrent la volonté de redonner l'espoir aux Français, de valoriser un patriotisme modèle.



## LA RÉCOMPENSE DE L'INSTITUTRICE DE QUESMY



— La remise de la croix de guerre à M<sup>me</sup> Pellequer. — L'institutrice et ses élèves —

Quesmy est un humble village de cent vingt-neuf habitants, dans l'Oise, à quatre kilomètres de Guiscard. Jusqu'au moment du fameux recul stratégique d'Hindenburg, il a vécu sous la botte allemande. Avec un beau courage, M<sup>me</sup> Pellequer qui y était

institutrice continua d'instruire les enfants confiés à ses soins. En raison de sa belle conduite, on vient de lui remettre la croix de guerre. La voici recevant la récompense de son héroïsme des mains d'un colonel puis félicitée par ses jeunes élèves.

Extrait du *Miroir*, quotidien national illustré de grande diffusion où l'on voit un cliché de l'institutrice entourée des enfants de l'école. Une mise en scène soignée pour figurer l'espoir de la victoire au nom des jeunes enfants du pays et le triomphe de l'esprit républicain. *Le Miroir*, du 29 juillet 1917, p. 7.

Certains maires des communes du Noyonnais, déportés par les Allemands et envoyés en Allemagne sont à leur tour valorisés par la Nation en reconnaissance de leur sacrifice.

Le maire de Passel et propriétaire du Mont-Renaud, le marquis Henry de Boulancy, marquis d'Escayrac-Lauture se voit ainsi remettre la Croix de guerre. Par décret du 30 octobre 1920, Albert Poulin, maire de Crisolles et directeur de la sucrerie est nommé Chevalier de la Légion d'honneur. La décoration lui est remise le 10 janvier 1921 par le sous-préfet de Compiègne. Ce conseiller d'arrondissement depuis 1900, délégué cantonal depuis 1898 est déporté comme otage par les Allemands dès 1914. La déco-

ration est justifiée au motif suivant : « Demeuré à son poste au moment de l'arrivée des allemands (sic) dans sa commune le 31 août 1914 et emmené en Allemagne, n'est rentré en France qu'en 1918. A été l'objet de la part des allemands (sic), des plus mauvais traitements ; menacé à plusieurs reprises d'être fusillé, a montré une fermeté et une dignité remarquables »<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Extrait des « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer chevalier de la Légion d'honneur un candidat n'ayant pas le temps de services exigé... », AN, base Léonore, cote 19800035/388/51980.



## Remise de décorations aux villes et villages, une politique erratique pour un processus complexe

### Les premières citations

La Légion d'honneur ou la Croix de guerre ne sont pas remises uniquement à des individus. Des communes sont pour la première fois honorées. Le fait de remettre une décoration à une ville n'est pas un processus évident. Rappelons d'abord que remettre une médaille à une personne morale, institution ou collectivité, n'est pas un acte habituel dans le répertoire des honneurs à l'orée de la Grande Guerre. En quelques années pourtant, plus de 3 000 communes françaises sont décorées de la Croix de guerre dans dix-huit départements suivant la ligne de front<sup>15</sup>. Dunkerque est la première ville honorée, le 18 octobre 1917.

La Légion d'honneur est décernée à des communes depuis 1815, au moment où Napoléon I<sup>er</sup> décide d'honorer trois villes durant les Cent-jours. Le Second empire reprend l'initiative en 1864 puis la III<sup>e</sup> République avec la guerre franco-allemande de 1870-1871 ; Saint-Quentin ou Péronne sont décorées à cette occasion. Pendant la Première Guerre mondiale, le changement est profond par l'ampleur de la guerre et sa durée. Dès le mois d'août 1914, la ville de Liège est décorée puis Verdun en 1916. Après la guerre, vingt-six villes entrent dans l'ordre entre 1919 et 1932<sup>16</sup>, dont Noyon en 1920<sup>17</sup>. La Croix de guerre, nous l'avons vu, est créée en 1915 pour valoriser les mérites individuels. Aucune disposition législative n'encadre la remise d'une Croix de guerre pour une collectivité et les décrets ne mentionnent qu'une citation à l'ordre de l'armée qui permet, à titre exceptionnel, de remettre une Croix de guerre. Rien n'est dit dans les textes de loi sur la remise à une municipalité ou quelque institution. Par conséquent, citer les communes à l'ordre de l'armée est le subterfuge adopté pour placer la remise de décoration dans un cadre juridique, alors même que les autorités militaires rechignent à tolérer cette ingérence du pouvoir politique dans l'attribution d'une décoration militaire.

<sup>15</sup> Henry-Jean FOURNIER, « Création de la Croix de guerre », in *Croix de Guerre et Valeur militaire*, n°319, 2015, p. 11-14 ; Philippe VANDENBERGHE, « villes et villages "médaillés" », in *Croix de Guerre et Valeur militaire*, n°336, 2019, p. 6-7.

<sup>16</sup> Aisne (Soissons, Château-Thierry), Alsace (Strasbourg), Marne (Reims), Meurthe-et-Moselle (Longwy, Nancy, Nomeny, Badonviller, Gerbéviller, Audun-le-Roman, Longuyon, Pont-à-Mousson), Moselle (Bitche, Phalsbourg, Metz, Thionville), Nord (Dunkerque, Cambrai, Douai), Pas-de-Calais (Arras, Lens, Bapaume, Béthune), Somme (Montdidier, Albert). Voir Tom DUTHEIL, « Villes décorées de la Légion d'honneur », in *Croix de Guerre et Valeur militaire*, n° 336, 2019, p. 8-9.

<sup>17</sup> Jean-Yves BONNARD, « Noyon, une ville décorée », in *Vivre Noyon*, n°79, 2016, p. 17.

La remise de la Croix de guerre aux communes n'est pas un processus qui va de soi et le vide juridique crée des malentendus et des hésitations dont l'Oise est un bon exemple.

Senlis est honorée dès le 3 novembre 1919 par Georges Clémenceau. L'attachement du président du Conseil et la proximité avec Paris ne sont sans doute pas étrangers à cette nomination précoce. La citation, non sans emphase et avec un lyrisme qui disparaît ensuite dans les autres citations, rappelle les dommages subis en 1914 :

« Sentinelle avancée de Paris, a supporté avec un mâle courage les violences des hordes ennemies qui, en 1914, se ruaient vers la capitale. De mars à juillet 1918, sous la menace d'une nouvelle avance, a gardé tout son calme, malgré des attaques aériennes quotidiennes.

A toujours maintenu inébranlable sa foi en la victoire.

Paris, le 3 novembre 1919,

Georges Clemenceau. »

(*Journal Officiel*, 4 novembre 1919, p. 12304)

Cette nomination fait réagir les responsables politiques locaux à l'instar du maire de Crépy-en-Valois qui sollicite la remise de la décoration.

Toutefois, ce vaste mouvement provient d'une volonté politique du gouvernement. Le 12 avril 1920, le ministre de la Guerre demande au commandant de la 2<sup>e</sup> Région militaire (Amiens) de lui transmettre des propositions de communes à honorer. Cette commande parcourt les échelons administratifs jusqu'aux sous-préfets, informés le 17 avril<sup>18</sup>. Les délais sont alors très courts et les arbitrages sont faits dans la précipitation et l'incertitude quant aux critères d'élection des communes. Cette liste est néanmoins dressée à partir des critères suivants : le nombre de bombardements subis, le nombre d'habitants tués ou blessés, le chiffre de maisons détruites et de celles endommagées par les obus ou par l'incendie, ainsi qu'un projet de citation. Le 17 mai 1920, le préfet de l'Oise est en mesure de fournir une liste de communes : Noyon est proposé au titre de la Légion d'honneur et dix autres villes pour la Croix de guerre. Seules Creil, Crépy-en-Valois, Compiègne et Lassigny sont retenues par décret du 9 juillet. L'attribution de ces distinctions est réalisée dans la précipitation, car la date choisie

<sup>18</sup> Voir l'exposition de l'association Patrimoine de la Grande Guerre réalisée à Pimprez les 15, 16 et 17 septembre 2023 et les recherches effectuées aux archives départementales à cette occasion.



pour la remise de la Croix de guerre à Senlis avait déjà été fixée, le décret datant du 3 novembre 1919. Le 10 juillet 1920, date choisie au préalable pour Senlis, s'impose donc comme date des cérémonies afin de rentabiliser le déplacement du ministre de la Guerre André Lefèvre et du maréchal Joffre.

### Noyon, ville martyre

Pour la ville de Noyon, c'est un grand honneur de recevoir cette décoration prestigieuse, d'autant qu'elle est la seule dans l'Oise. Le motif de la citation est le suivant :

« Vieille cité historique, deux fois témoins du flux et du reflux des armées allemandes. Libérée après une dure occupation de près de trois années, au cours desquelles sa population supporta vaillamment les exactions de l'ennemi, est tombée à nouveau, en 1918, sous le joug de l'envahisseur, qui la détruisit systématiquement lors de son recul définitif. A bien mérité de la patrie.

Paul Deschanel.

par le Président de la République :  
le ministre de la guerre, André Lefèvre. »  
(*Journal Officiel* du 11 juillet 1920, p. 9764.)

Témoignage de reconnaissance pour l'ensemble de la ville personnifiée, à qui on peut remettre une médaille comme à un individu, c'est toute la communauté citadine qui est visée. Noyon, devenue dès 1917 un symbole de la ville reconquise (après le repli allemand) puis symbole de la ville martyre en 1918, incarne le sacrifice de toute une région. Pour les autorités civiles et militaires, c'est aussi une manière de faire admettre a posteriori les destructions subies par la ville, dont l'artillerie française est à l'origine ! Ici, la citation élude subtilement la question et passe sous silence cette action réalisée pour les nécessités de la stratégie militaire. Les exactions allemandes sur la population et les quelques destructions réalisées par les Allemands en 1917 sont mises en avant pour abreuver le *topos* de la barbarie allemande. Il s'agit de faire porter toute la responsabilité de la guerre et de ses conséquences sur les Allemands, dans le sillage de la position adoptée au traité de Versailles<sup>19</sup>.

La cérémonie de remise de la Légion d'honneur a lieu le même jour que le décret, le 11 juillet 1920. C'est le premier événement populaire commémoratif depuis la fin des combats, avant l'inauguration du monument aux morts en 1925. La remise officielle se tient sur la place de l'hôtel de ville, au pied du

bâtiment en ruine. Une estrade est montée pour l'occasion.



Photographie du maréchal Joffre, du général Pénélon et du ministre Lefèvre écoutant le discours d'Ernest Noël (coll. SHASN)

Dans son discours, le maire de Noyon Ernest Noël vante l'abnégation, le courage et la confiance inébranlable dans la victoire des Noyonnais, tout en rappelant les années d'occupation. Il rappelle les séquences des combats durant toute la guerre en évoquant les soldats français morts et enterrés dans le Noyonnais, considérés dans leur sacrifice comme des citoyens de Noyon. Le souvenir des morts civils tués dans les bombardements, des otages et des prisonniers est rappelé pour souligner la barbarie allemande dénoncée avec force. Il se permet même une digression politique aux accents cocardiers, pour dénoncer ce « peuple de mentalité déformée ».

Le sénateur-maire justifie la décoration en dressant le portrait historique de la ville martyr. Comme dans le décret de citation, le maire élude la destruction de la ville par l'artillerie française pour mettre en avant la criminalité de l'Allemagne, unique responsable de la guerre et de ses conséquences :

« Nous avons tenu à ce que cette croix [de la Légion d'honneur] nous fût donnée au cœur de Noyon, là où le regard peut le mieux embrasser les crimes commis par les Allemands et où la destruction est telle que la vue s'étend maintenant sur les coteaux d'où est venue l'armée française parce que cette place représente le mieux les horreurs de la guerre. Le sang français a coulé au pied de notre Hôtel de Ville. C'est d'ici que, pendant l'occupation, partaient en captivité les otages, les prisonniers civils, hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles entre des lignes de baïonnettes allemandes, c'est ici que le président Poincaré est venu saluer notre ville à sa première délivrance, c'est ici hélas, qu'en 1918, dès leur arrivée, les Allemands commencèrent à incendier Noyon, c'est ici que depuis le XII<sup>e</sup> siècle, a battu le cœur de la cité » (Discours d'Ernest Noël cité in *Le Progrès de l'Oise*, n°55, le 21 juillet 1920, p. 2-3.)

<sup>19</sup> L'article 231, connu sous le nom clause de culpabilité de la guerre est formulé ainsi : « Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre, qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés. »



Le ministre André Lefèvre épingle la Légion d'honneur sur le coussin aux armoiries de la ville. Le maréchal Joffre remet symboliquement la Croix de guerre à Victor Pinchon, président de la Société de secours aux blessés militaires et à des membres du personnel de cette société.

Cette cérémonie se déroule à un moment charnière. Elle consacre la fin du conflit par la remise des décorations honorifiques et ouvre le processus commémoratif pour l'ensemble de la communauté des habitants.

Suivie par une foule dense, cette scène est immortalisée par le sculpteur Émile Pinchon qui la représente sur l'un des bas-reliefs du monument aux morts en 1925, puis par son frère Joseph-Porphyre Pinchon qui l'a peinte pour l'escalier de l'hôtel de ville.



Coussin de Noyon orné des deux Croix de guerre et de la Légion d'honneur.

La Croix de guerre est remise à la ville de droit car la citation dans l'ordre de la Légion d'honneur vaut une citation pour une Croix de guerre.



Joseph Porphyre Pinchon, *Remise de la légion d'honneur à la ville de Noyon, 11 juillet 1920* - peinture à l'huile dans l'escalier d'honneur de l'hôtel de ville de Noyon.



La foule assistant à la cérémonie de remise de la Légion d'honneur le 11 juillet 1920 à Noyon (coll. SHASN).



## Les décrets de février 1921, un saut quantitatif

Le 11 août, le ministre de la Guerre cite à l'ordre de l'armée d'autres villes importantes : Breteuil, Saint-Just-en-Chaussée et Clermont. Deux villages du nord-est du département situés sur le front sont également cités : Tracy-le-Val et Tracy-le-Mont car « situées en pleine zone de bataille pendant toute la guerre et exposées à de multiples bombardements, [elles] ont donné un bel exemple de sang-froid et d'endurance. » Difficile d'expliquer la raison de cette nomination si ce n'est par le symbole de ces villages ruinés ou par les difficultés, pour les représentants de l'État, d'interpréter la politique vis-à-vis de l'octroi de la Croix de guerre. Preuve de cette politique erratique, en octobre, le maire de Ressons-sur-Matz porte une réclamation pour avoir une reconnaissance de l'État. La préfecture admet elle-même que le nombre de communes décorées est assez faible, surtout si on le compare aux départements voisins : la Somme compte 345 communes décorées, l'Aisne 546. Au même moment, le ministre de la Guerre demande de lui soumettre des listes supplémentaires.

Deux décrets du 15 février et du 21 février 1921, signés par le nouveau ministre de la Guerre Louis Barthou, citent à l'ordre de l'armée la plupart des communes de l'Oise situées sur le front.

### Communes décorées par décret du 15 février 1921 (*Journal officiel*, 18 février 1921, p. 2098)

#### Canton de Noyon :

Appilly ; Babœuf ; Beaurains ; Béhéricourt ; Brétigny ; Caisnes ; Cuts ; Genvry ; Grandrû ; Larbroye ; Mondescourt ; Morlincourt ; Passel ; Pont-l'Évêque ; Pontoise ; Porquéricourt ; Salency ; Sempigny ; Suzoy ; Varesnes ; Vauchelles ; Ville.

#### Canton de Guiscard :

Beaugies ; Berlancourt ; Bussy ; Campagne ; Catigny ; Crisolles ; Flavy-le-Meldeux ; Fréniches ; Frétoy-le-Château ; Golancourt ; **Guiscard** ; Libermont ; Maucourt ; Muirancourt ; Ognolles ; Le Plessis-Patte-d'Oie ; Quesmy ; Sermaize ; Solente ; Villeselve.

#### Canton d'Attichy :

Autrêches ; Moulin-sous-Touvent ; Nampcel.

#### Canton de Ribécourt :

Bailly ; Carlepont ; Chiry-Ourscamp ; Dreslincourt ; Pimprez ; **Ribécourt**.

#### Canton de Lassigny :

Amy ; Avricourt ; Beaulieu-les-Fontaines ; Candor ; Cannectancourt ; Canny-sur-Matz ; Crapeaumesnil ; Cuy ; Dives ; Écuvilly ; Gury ; Lagny ; Margny-aux-Cerises ; Plessis-de-Roye ; Roye-sur-Matz ; Thiescourt.

### Communes décorées par décret du 21 février 1921, (*Journal officiel*, 24 février 1921, p. 2475)

#### Canton d'Attichy :

Attichy ; Berneuil-sur-Aisne ; Bitry ; Chelles ; Couloisy ; Courtieux ; Croutoy ; Cuise-la-Motte ; Haute-fontaine ; Jaulzy ; Pierrefonds ; Rethondes ; Saint-Crépin-aux-Bois ; Saint-Étienne-Roilaye ; Saint-Pierre-lès-Bitry ; Trosly-Breuil.

#### Canton de Ribécourt :

Cambronne ; Chevincourt ; Longueil-Annel ; Machemont ; Marest-sur-Matz ; Mélicocq ; Montmacq ; Plessis-Brion ; Saint-Léger-aux-Bois ; Thourrotte ; Vandélicourt.

#### Canton de Lassigny :

Élincourt-Sainte-Marguerite ; Évricourt ; Fresnières ; Laberlière ; Mareuil-la-Motte.

#### Canton de Ressons-sur-Matz :

Antheuil-Portes ; Beaugy ; Belloy ; Biermont ; Boulogne-la-Grasse ; Braisnes ; Conchy-les-Pots ; Coudun ; Cuvilly ; Giraumont ; Gournay-sur-Aronde ; Hainvillers ; Lataule ; Margny-sur-Matz ; Marquéglise ; Monchy-Humières ; Mortemer ; Neufvy-sur-Aronde ; La Neuville-sur-Ressons ; Orvillers-Sorel ; **Ressons-sur-Matz** ; Ricquebourg ; Vignemont ; Villers-sur-Coudun.

#### Canton de Compiègne :

Bienville ; Choisy-au-Bac ; Clairoux ; Janville ; Margny-lès-Compiègne ; Vieux-Moulin.

#### Canton d'Estrées-Saint-Denis :

**Estrées-Saint-Denis** ; Francières ; Hémévillers ; Lachelle ; Montmartin ; Moyvillers ; Remy ; Canton de Maignelay-Montigny ; Courcelles-Epayelles ; Domfront ; Le Frestoy-Vaux ; Méry-la-Bataille ; Le Ployron ; Tricot.

#### Canton de Breteuil :

Broyes ; Rocquencourt ; Sérévillers.

C'est un saut quantitatif considérable qui semble traduire un changement de procédé pour le choix et la remise des Croix de guerre. Ces deux décrets honorent l'ensemble des communes du canton de Noyon, Guiscard, Attichy, Ribécourt, Lassigny, Ressons-sur-Matz et Compiègne-nord. Quelques communes des cantons de Compiègne sud-est, d'Estrées-Saint-Denis, de Maignelay-Montigny et Crèvecœur-le-Grand sont aussi ajoutées. On peut s'étonner, à la lecture du *Journal officiel*, de la façon dont s'est faite la répartition des nominations. Il n'y a pas de citation par canton, ce qui aurait été plus simple pour l'administration et plus lisible. Seuls les



cantons de Noyon, Guiscard et Ressons-sur-Matz sont cités dans leur totalité sur un même décret.

Les critères qui motivent la citation à l'ordre de l'armée d'une commune peuvent être classés à gros traits selon cinq catégories :

- Envahie, bombardée, mais non occupée (Compiègne, Senlis) ;
- Occupée, située pendant toute la guerre dans la zone de bataille, totalement détruite (canton de Guiscard, canton de Ribécourt, Lassigny et Noyon) ;
- Située pendant toute la guerre dans la zone de bataille, bombardée, totalement détruite (canton de Ressons-sur-Matz et une partie du canton de Ribécourt) ;

- Située pendant toute la guerre dans la zone de bataille, bombardée, en partie détruite (canton d'Estrées-Saint-Denis, les cantons de Compiègne et la plupart des communes du canton d'Attichy) ;

- Située en pleine zone de bataille entre mars et août 1918, bombardée et totalement détruite (canton de Maignelay-Montigny).

Le dénominateur commun reste l'impact des combats sur les communes et leurs habitants. D'ailleurs, les citations ne manquent pas d'évoquer les habitants demeurés dans les communes et qui ont fait preuve de « sang-froid », « d'endurance » ou encore d'une « superbe vaillance et une patriotique fermeté ».

## Les cérémonies de remise des Croix de guerre

Les cérémonies de remise des Croix de guerre sont une nouvelle illustration du manque de logique dans ce processus inédit de décorations. Leur tenue est compliquée par le fait que toutes les communes d'un canton n'ont pas reçu leur Croix de guerre en même temps et que les personnalités politiques ou militaires sont peu disponibles, dans une période d'effervescence mémorielle. Ces communes ont, par ailleurs, des impératifs autrement plus importants avec la reconstruction. Il est intéressant de remarquer que la reconstruction sert précisément de cadre pour la cérémonie de remise collective aux communes du canton de Noyon le 7 mai 1921. Dans son édition du 11 mai, le *Progrès de l'Oise* ne parle pas de l'évènement en tant que tel, mais de « l'inauguration de l'exposition » de matériaux de construction présidée par les sous-secrétaires d'État aux Régions libérées et aux Finances. C'est à cette occasion que les Croix de guerre sont remises aux communes, s'inscrivant ainsi dans le processus plus global de reconstruction.

Le 13 novembre 1921, la cérémonie de remise des Croix est organisée pour les communes du canton d'Attichy. La cérémonie prend une dimension plus officielle que celle de Noyon, puisqu'elle est couplée par l'inauguration du monument aux morts. Après un banquet, le cortège composé de nombreuses personnalités, au premier rang desquelles le sous-secrétaire d'État aux Finances, se rend à la mairie ou chaque village, représenté par une jeune fille, reçoit la décoration. La remise groupée aux communes du canton de Ressons-sur-Matz se tient le 28 mai 1922, cette fois à l'occasion de la bénédiction du drapeau de la section cantonale des anciens combattants. Il faut attendre 1923, soit plus de deux ans après la date des décrets de citation, pour voir les cérémonies de remise de la Croix de guerre aux villes de Pont-Sainte-Maxence et Verberie (21 janvier) ainsi que Clermont (30 septembre). Dans les cantons de Ribécourt et Guiscard, la cérémonie est organisée le 22 juillet 1923. Sur la place de Guis-

card, vingt petites filles, représentant symboliquement chaque village, sont chargées d'un coussin avec le nom du village sur lequel la médaille est épinglée par le ministre des Régions libérées Charles Reibel. Lors des deux cérémonies, les maires remercient le gouvernement pour cette marque de reconnaissance mais profitent de la présence du ministre pour présenter leurs doléances. Désiré Pettré se fait l'écho de ses « populations [qui] ne comprennent pas les difficultés et les lenteurs à leur donner satisfaction ; elles sont parfois inquiètes et redoutent par-dessus tout, les artifices de procédure ».

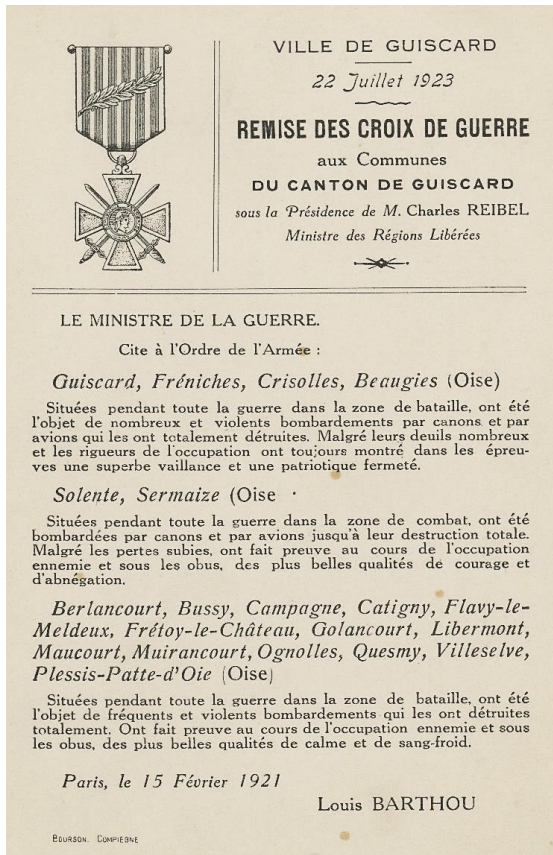


Carte postale de la cérémonie collective de remise des Croix de guerre aux communes du canton de Ribécourt le 22 juillet 1923.

Dacheux, le maire de Guiscard, espère pour sa part que les crédits pour la reconstruction ne seront pas diminués. Ces cérémonies ont donc aussi une utilité politique et économique, l'occasion pour ces communes sinistrées de réactiver la pression sur les autorités.

La remise groupée aux communes des cantons d'Estrées-Saint-Denis et de Lassigny a lieu seulement le 14 décembre 1924.





Cartes postales souvenir de la remise des Croix de guerre aux communes du canton de Guiscard. On retrouve ce même type de cartes pour chacun des cantons. (collection particulière)



Après la Remise des Croix de Guerre



Photographie de la cérémonie de remise des Croix de guerre aux communes du canton de Guiscard le 22 juillet 1923. (à gauche, extrait de la une du *Progrès de l'Oise* du 27 juillet 1923 – à droite, collection particulière)

Ces remises de décoration ont une dimension commémorative. La commune, et à travers elle ses habitants, est mise en valeur. Combattants comme non-combattants sont honorés ce qui témoigne de la totalisation inédite du conflit. La remise de la Croix de guerre aux villages rappelle un passé commun et scelle l'appartenance commune à un territoire touché par les combats. Pour les communautés villageoises, la Croix de guerre est aussi un marqueur d'identification et de reconnaissance. Elle

s'affiche sur les blasons, les monuments aux morts et de cette façon apparaît comme un attribut qui façonne l'identité du village. L'exemple de la remise des Croix de guerre aux communes de l'Oise démontre bien l'attribution et les hésitations des autorités politiques et militaires à accorder massivement la Croix de guerre, dans un contexte où il s'agit d'inventer de nouvelles voies pour commémorer des combats inédits. ■



# Au feu l'incendiaire !

## Le drame de Vandélicourt

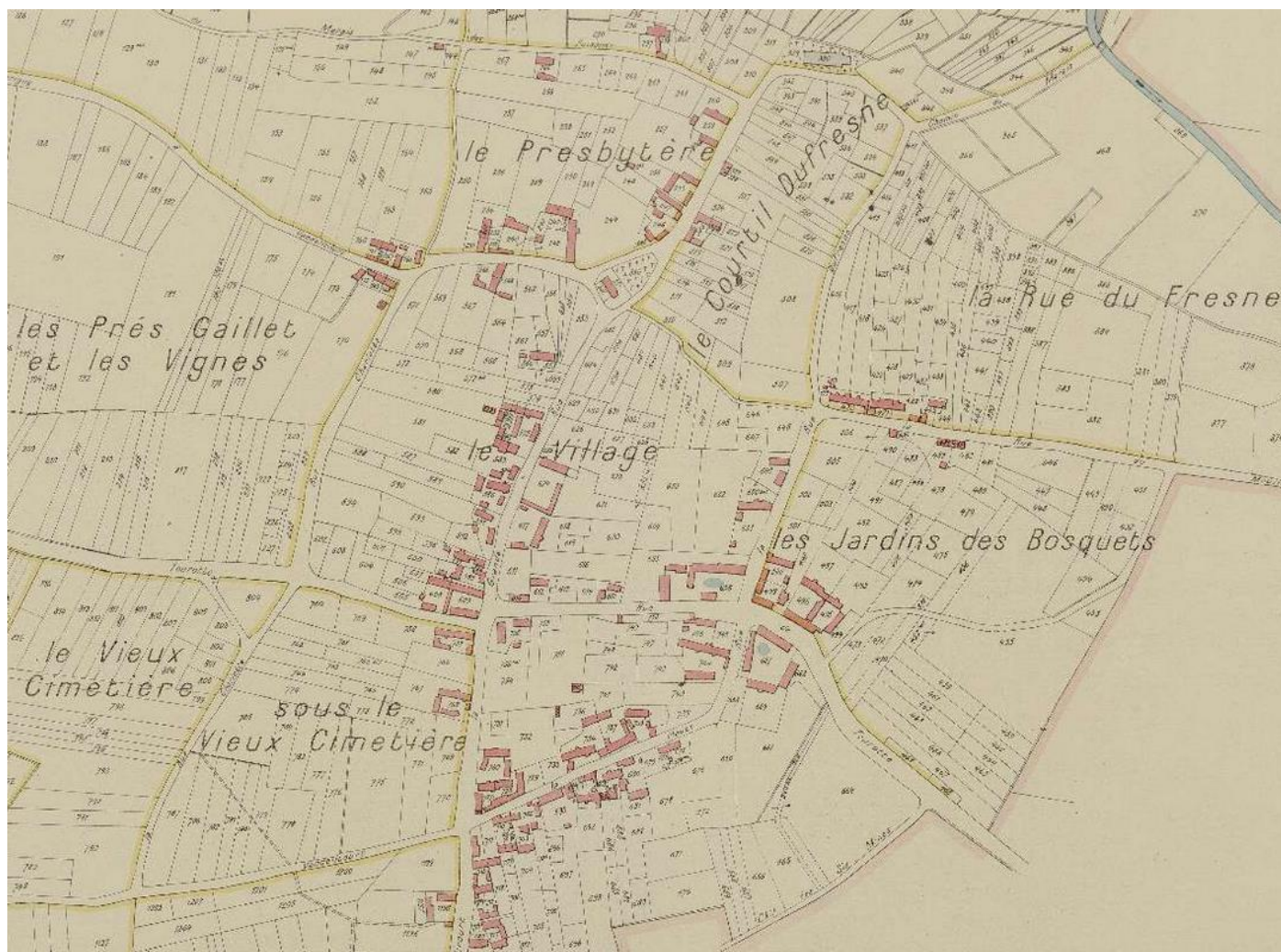
par Jean-Yves Bonnard  
président de la Société Historique de Noyon

L'histoire singulière dont il est question aurait sans doute inspiré Jean Teulé, auteur en 2009 du roman *Mangez-le si vous voulez*. Il y décrivait « l'atroce chemin de croix » d'Alain de Monéys, lynché, torturé, brûlé vif et même mangé le 16 août 1870 à la foire de Hautefaye. Ce fait divers tragique pendant la guerre de 1870 a connu son pendant à Vandélicourt, au début de l'invasion allemande de 1914, mêlant mouvement de foule, hystérie collective, manipulation, médiatisation et justice.

### Une commune rurale de la vallée du Matz

À la veille de la Première Guerre mondiale, Vandélicourt est une petite commune de 148 habitants répartis en 44 ménages rue Neuve, rue de Zoët, rue de l'Église, rue de Thourotte, rue Dufresne et rue du Moulin. En tout, 50 maisons en pierre, colombages et torchis construites sur un versant argileux de la vallée du Matz, en rive droite. Le village subit une

baisse démographique depuis la Révolution française durant laquelle il comptait 256 habitants. La population vit essentiellement de la terre (agriculteurs, cressonnier, bûcheron, forestier... et leurs manouvriers et domestiques) mais aussi d'artisanat (plâtriers, maréchal ferrant, couturière...). La commune a sa propre école publique avec Éloi Delafontaine et Mathilde Bringuier comme instituteurs.



Plan cadastral de Vandélicourt, fin du 19<sup>e</sup> siècle (arch. départ. Oise, Pp4965).

La municipalité a alors à sa tête un agriculteur, Camille Charles Alfred Bullo, né le 12 mars 1864 à Villers-sur-Coudun. Marié à Philomène Chinot, il a une fille, Germaine et un fils Alfred. Il se fait appeler Camille Bullo-Chinot pour le différencier de son cousin Gérard Bullo, et c'est sous ce nom qu'il est élu conseiller municipal de Vandélicourt, maire en 1894 et conseiller d'arrondissement en 1913. Lors de la campagne électorale à cette fonction, en tant que candidat d'Union républicaine, il proclame dans une lettre publiée le 18 septembre 1913 dans le Progrès de l'Oise : « (...) je désire une République sage, ouverte à tous les bons Français, respectueuse des droits et des libertés de chacun et suis partisan de la politique de tolérance, d'apaisement de progrès et de patriotisme éclairé ». Il se décrit comme « partisan du progrès social sous toutes ses formes » et veut « contribuer dans la mesure la plus large à l'amélioration du sort des travailleurs, [encourager de son mieux] l'extension des sociétés et des œuvres de mutualité, d'assistance et de prévoyance ». Son propos d'alors se dit humaniste car « notre idéal doit être fait non pas de vaine politique, mais d'union, de solidarité, de justice et de bonté ». La suite du récit relativisera cet engagement...

### Premiers jours de guerre

Avec la mobilisation générale (2 août 1914), la plupart des hommes majeurs de la commune doivent rejoindre les lieux de regroupement mentionnés sur leur fascicule de mobilisation.

C'est ainsi que l'instituteur Eloi Delafontaine est rappelé à l'activité au service des Garde Voies de Communications (GVC) du 13<sup>e</sup> Régiment Territorial d'Infanterie de Compiègne. Il est cependant renvoyé dans ses foyers le 30 août 1914 à l'arrivée des Allemands tout comme Gérard Bullo, le cousin du maire par ailleurs sergent des pompiers.



Eloi Delafontaine (1869-1918)

Le maire et son adjoint, Alexandre Bourdon, trop vieux pour le service, demeurent à leur poste.

Bientôt les colonnes de réfugiés belges, du nord et de l'est annoncent une situation alarmante. Le 29 août 1914, les armées françaises et britanniques se replient par la vallée de l'Oise et le lendemain les forces allemandes investissent le nord du départe-

ment. Tandis que des éléments du génie font sauter les ponts, les troupes allemandes poursuivent leur ruée sur les axes routiers principaux. Ils prennent Noyon le 30 août, Compiègne le 31, Clermont et Crépy-en-Valois le 1<sup>er</sup> septembre, Creil et Senlis le 2... puis dépassent le département par l'est.

Le 4 septembre, l'officier allemand Sabath fait afficher qu'il prend en charge l'administration de l'Étape de Compiègne et de ses environs. S'il confirme les autorités civiles dans leurs fonctions et garantit sa protection à la population, il attend d'elle qu'elle suive strictement ses ordres et reste paisible<sup>20</sup>. A cela s'ajoute une somme de menaces notamment « (...) Les communes seront responsables des malfaiteurs et auront à supporter les punitions les plus sévères. Toute personne criminelle, mâle ou féminine, attrapée (sic) en flagrant, sera immédiatement fusillée. Toute localité où des personnes de l'armée allemande seront traitreusement blessées, empoisonnées ou tuées, sera immédiatement incendiée. Toute tentative sera atteinte par les mêmes conditions (...) ».

Durant ces quelques jours où la panique a poussé les habitants sur les routes ou à s'enfermer chez eux, les communes se sont trouvées isolées de tout... sans communication, sans nouvelles de quiconque... avec comme seul repère l'explosion lointaine des ponts et le roulement des canons.

C'est dans ce contexte de tension extrême que se déroule un fait peu glorieux...

### L'incendie du hangar du maire

Le 5 septembre 1914, vers 19 heures, un incendie se déclare dans un hangar appartenant au maire, Camille Bullo-Chinot contenant du matériel de culture et sa récolte de l'année, soit quarante mille gerbes de blé et d'avoine. Très vite, les pompiers de la commune, dirigés par le sous-lieutenant Anatole Haussement, interviennent et tentent d'éteindre le feu.

Le village est en émoi. On s'interroge. Pour accomplir son méfait, l'incendiaire a dû franchir le grillage près du tas de chaux, comme l'évoquent les traces de chaussures à clous. On repense aussi aux autres incendies de ces derniers temps, à Vignemont et à Portes.

Des soupçons se portent alors sur un jeune homme de dix-huit ans originaire de Boulogne-la-Grasse, Camille Caron, vu déambulant dans la commune le jour-même et tournant auprès des lieux. Ce même Camille Caron, qui, trois mois plus tôt, avait été congédié par le maire qui l'employait dans son exploitation pour avoir piqué un cheval avec un couteau. Ce même Camille Caron qui, en quittant son patron, l'avait menacé de brûler sa maison... comme il l'avait fait en quittant ses autres patrons : « Je te ferai ton affaire et ta boîte brûlera ! » avait-il lancé.

<sup>20</sup> Le Progrès de l'Oise, arch. départ. Oise, 146 PRSP71.



Le garde champêtre, Antoine Lefort, et le manœuvre Désiré Axcel, dit Gaston, se lancent à sa recherche. Chassé le matin même d'une autre ferme, le jeune charretier serait allé coucher chez un de ses oncles, Paul. Wikowsky (on note aussi Vikoski), cressonnier à Margny-sur-Matz. Arrivés dans le village voisin, les deux hommes se rendent chez le maire M. Baillou lequel, avec son garde champêtre, Ernest Dhumez, gagne la maison de M. Wikowsky. Il trouve Camille Caron couché. Sur leur interpellation, il doit se rhabiller et les suivre à Vandélicourt accompagné de son oncle. Interrogé et accusé de l'incendie, il proteste de son innocence. Vers 21h30, le petit groupe rejoint le village où le hangar ne cesse de brûler. Après un temps, le jeune homme est conduit par deux pompiers dans

le local de la pompe à incendie où il est attaché et interrogé par l'adjoint Alexandre Bourdon, le maire ne souhaitant pas être présent considérant son état de victime. Ce dernier, décide, d'ailleurs, de rentrer se coucher à son domicile.

Caron nie toute culpabilité lorsque l'un des interrogateurs remarque que ses chaussures sont pleines de chaux... Et les clous correspondent aux marques laissées près de la clôture. Les questions redoublent, les accusations aussi.

Après plusieurs heures d'interrogatoire, Camille Caron avoue être l'auteur de l'incendie et des autres aussi.

Le garde champêtre de Margny-sur-Matz, Ernest Dhumez, enregistre les aveux qu'il consigne en double exemplaire sur un procès-verbal.

### Procès-verbal des aveux

L'an 1914, le 5 septembre, à 12 heures du soir, en présence de M. Bourdon, adjoint de la commune de Vandélicourt, et M. Frapier, conseiller municipal, de M. Dhumez, garde champêtre de la commune de Margny-sur-Matz, de M. Lefort, garde auxiliaire de la commune de Vandélicourt et d'un nombre considérable d'habitants, nous trouvant dans le bâtiment de la pompe incendie en présence d'un nommé Camille Caron, né à Boulogne-la-Grasse, le 7 octobre 1896, après interrogatoire par M. Bourdon, adjoint, le sieur Caron a avoué avoir escaladé, vers sept heures du soir, un treillage environnant une halle pleine de récoltes évaluées à trente mille francs et appartenant à M. Bullo-Chinot et reconnu avoir mis le feu volontairement et par vengeance en l'ayant déjà menacé. La piste a été suivie de suite par nous Lefort et Antoine, garde, car c'est le seul individu étranger ayant circulé dans la commune vers le soir. Les chaussures du sieur Camille Caron portent des empreintes de chaux, un tas de chaux se trouvant à l'intérieur du treillage porte la forme du soulier et le nombre de clous correspondant. Les chaussures sont déposées à la mairie comme preuve.

Ont signé les témoins suivants, le criminel Camille Caron, Bourdon, Frapier, Dhumez et Lefort.

### Que faire de l'incendiaire ?

Les aveux consignés, la question du devenir de Camille Caron est dans toutes les têtes. En l'absence de gendarmerie, de toute autorité judiciaire et confronté à la menace allemande, que faire de l'incendiaire ? En le relâchant, ne commettrait-il pas d'autres incendies ?

Face à ces questionnements, il est décidé de demander conseil à un ancien magistrat, Albert Peyrecave, retiré à Élincourt. C'est la mission que se donnent à trois heures du matin le garde Ernest Lefort, Gérard Bullo et Désiré Axcel.

Pendant ce temps, Alexandre Bourdon étant allé se reposer vers une heure du matin, le prisonnier est placé sous la surveillance de deux pompiers, Alfred Rocquencourt et Jules Axcel.

Interrogé sur ce cas d'école et après réflexion, l'ancien magistrat ne voit pas de solution et lance : « puisqu'il n'est pas possible de le garder indéfiniment, il n'y a qu'à le laisser aller sans se préoccuper de ce que pourrait faire la population ».

Les trois hommes ne retiennent qu'une version plus concise et plus directe : « Lâchez-le... les habitants en feront ce qu'ils voudront... ». Alors, de retour à Vandélicourt, à sept heures du matin, Gérard Bullo extrait de sa cellule improvisée Camille Caron, dé-

terminé. L'incendie qui semblait être contenu menace maintenant les habitations voisines. Une vingtaine d'habitants accompagne Gérard Bullo qui amène l'incendiaire près du hangar en feu.

Il lui pose sur la tête un sac de toile que lui tend Désiré Axcel, le fait tourner un instant sur lui-même, le prend par les épaules et le pousse dans le brasier. Camille Caron se débat, fait un bond en arrière. C'est alors que Désiré Axcel, armé d'un croc, le pousse d'un coup violent dans les flammes. Le jeune homme trébuche, et tombe dans le feu en hurlant de douleur. Il disparaît dans les flammes.

Le lendemain, 7 septembre, Ernest Lefort et Désiré Axcel vont déclarer le décès en mairie de Vandélicourt. L'acte est signé de la main du maire qui n'a pas assisté à la scène et se termine par une formule laconique : « (...) est décédé dans l'incendie ».

Quelques jours plus tard, les quelques ossements de la victime sont réunis et jetés dans un champ.

Enfin, à une date inconnue, un nouveau procès-verbal officiel est dressé portant en en-tête « République française, commune de Vandélicourt » et la mention « À conserver dans les archives de la commune ».

**Acte de décès**

Décès de Caron Emile, 6 septembre, l'an 1914.

Le 7 septembre, à 8 heures du matin, par devant nous Bullo (Camille-Charles-Alfred), maire et officier de l'état civil de la commune de Vandélicourt, canton de Ribécourt,  
ont comparu

les sieurs Lefort (Ernest), 49 ans. receveur buraliste, et Axcel (Désiré-Gaston), âgé de 36 ans, cultivateur, tous deux domiciliés en cette commune et tous deux témoins du décès ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui 7 septembre, à 7 heures du matin, Caron (Camille-Louis-Charles), âgé de 17 ans, charretier, né à Boulogne-la-Grasse, le 7 octobre 1896, fils de Caron (Louis-Narcisse-Charles), ouvrier agricole, et de Foucart (Florine-Amédée), son épouse, ménagère, tous deux domiciliés à Boulogne-la-Grasse, est décédé dans l'incendie. Après nous être assurés du décès nous en avons dressé le présent acte que les comparants ont signé avec nous après lecture faite.

Signé Lefort, Axcel et Bullo.

**République française – Mairie de Vandélicourt**

« Le samedi 5 septembre 1914, vers sept heures un quart du soir, malgré les tourments de la guerre, de l'invasion et même de la présence des Allemands, une main française mais criminelle alluma un incendie dans notre commune aux halles de M. Bullo-Chinon, maire de la commune de Vandélicourt, entièrement pleines de récoltes (blé et avoine) évaluées 30.000 fr. La population s'étant portée au secours, les fermes voisines furent préservées. Un remerciement aux pompiers de la commune d'Antheuil.

Les soupçons s'étant portés sur un individu ayant fait des menaces et travaillé chez le sinistré, le garde Lefort (Antoine), accompagné de M. Axcel Gaston, se mirent à la recherche du sieur Caron (Camille), né à Boulogne-la-Grasse le 7 octobre 1896, seul étranger vu dans la commune et dans la soirée, et logeant dans Margny-sur-Matz.

M. Baillou, maire de la commune de Margny-sur-Matz, accompagné de son garde champêtre et de M. Lefort, garde, se rendirent en la demeure de M. Mikosky, oncle de l'inculpé.

L'individu soupçonné était couché. Ses chaussures furent saisies. Il fut reconnu par les témoins que de la chaux était adhérente auxdites chaussures. Or, dans l'enclos du sinistre, un tas de chaux était déposé et portait l'empreinte des souliers saisis, qui fut très bien comparée par les agents présents et reconnue exacte par les clous.

Le soupçonné Caron fut amené dans la commune de Vandélicourt, accompagné de son oncle, et mis en présence de la halle en feu, à seule fin de l'émouvoir et lui faire avouer son crime. La surnoiserie du caractère de l'individu l'empêcha de dire la vérité de suite.

Un petit lynchage eut lieu par le public. Le garde s'étant interposé, l'individu fut conduit dans le bâtiment de la pompe à incendie et fut attaché pour éviter toute fuite.

Un interrogatoire fut fait par M. Bourdon, adjoint, ayant comme secrétaire le garde de la commune. Etaient présents à l'intérieur du bâtiment de la pompe à incendie : MM. Bourdon, adjoint au maire; Frapier, conseiller municipal ; Dhumez, garde champêtre de Margny-sur-Matz et le garde Lefort. L'individu déclara s'appeler Caron Camille. Après quelques hésitations, l'individu déclara avoir escaladé la fermeture et allumé l'incendie. Le fait est intentionnel et vengeance malveillante. L'écrit de ses aveux en double lui fut présenté à lire tout haut, ce qu'il fit sans trouble, sans larmes, et apposa sa signature sans trembler, avec les témoins.

Un laps de temps s'écoula, lui ayant laissé des cordages et la faculté de se pendre : il fut trop lâche. C'est alors que la population surexcitée s'empara du coupable, le conduisit au lieu du sinistre et le jeta dans la fournaise ».

Suivent les signatures du maire Bullo, de l'adjoint Bourdon et du garde Lefort, rédacteur du procès-verbal.

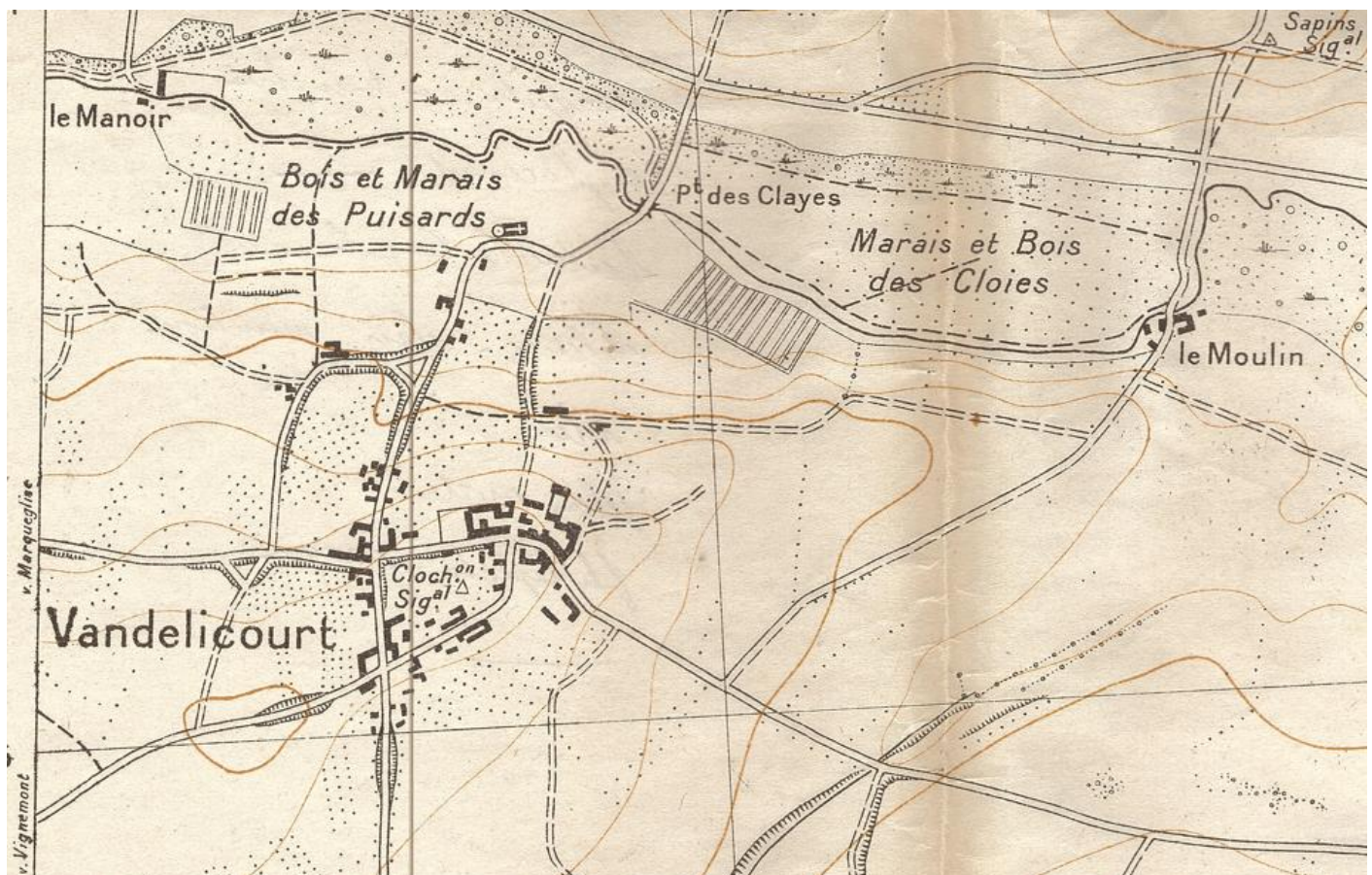
Le document porte la mention en gros caractères : « A conserver dans les archives de la commune »<sup>21</sup>.

<sup>21</sup> La Gazette des Tribunaux du 26 mars 1922.





La mairie de Vandélicourt ornée d'un fronton percé d'un oculus et d'un clocheton, vers 1910 (carte postale).





## Enquêtes sur fond de guerre mondiale

### Premières enquêtes

Le 12 septembre 1914, les troupes françaises à la poursuite de l'armée allemande libèrent Compiègne. Le passage de l'Aisne fait l'objet d'âpres combats qui se poursuivent en forêt d'Ourscamp-Carlepont : les troupes allemandes reçoivent le renfort de réserves qui équilibrent les forces. Commence une course à la mer et un étalement de l'affrontement de l'est vers l'ouest du Noyonnais. Les troupes françaises transitent par la vallée du Matz pour renforcer les lignes dans le secteur de Lassigny. Ainsi, le 19 septembre, le 121<sup>e</sup> RI passe la nuit à Vandélicourt avant de se jeter dans la bataille au Plessier-de-Roye. Des tranchées sont creusées donnant naissance à une guerre de position.

Quelques semaines après la fixation du front entre Noyon et Ribécourt, la rumeur concernant le drame de Vandélicourt se répand. Informé de l'affaire, le général Jean-Baptiste Dalstein, ancien gouverneur militaire de Paris devenu commandant de la 6<sup>e</sup> Région Militaire, ouvre une enquête militaire mais la juridiction se déclare incompétente. L'information ordonnée ensuite par le général Maunoury suit le même chemin.



Le général Dalstein (1845-1923).

Début 1915, le procureur de la République de Compiègne se voit chargé de mener une nouvelle enquête. Son juge d'instruction étant mobilisé, ce dernier confie ce dossier à M. Dumars, juge de paix à Ribécourt. Aidé par les gendarmes de la brigade de Ressons-sur-Matz, M. Dumars interroge des habitants de Vandélicourt en novembre 1914 et forge sa conviction : le jeune Caron étant tombé dans le feu, il s'agit d'un accident<sup>22</sup>...

Le procureur transmettant le dossier aux affaires militaires, à Châlons-sur-Marne, l'affaire semble s'en tenir là.

La guerre se prolongeant, Vandélicourt devient un village de cantonnement. Plusieurs de ses hommes, jusqu'alors épargnés par la mobilisation, sont appelés sous les drapeaux.

L'instituteur Éloi Delafontaine est ainsi rappelé le 13 septembre 1914 à la 2<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> GVC du 13<sup>e</sup> RTI. Il sera placé en sursis d'appel du 31 août 1917 au 31 juillet 1918 en tant qu'instituteur à la Neuville-sur-Ressons, commune où il décède le 25 février 1918.

De son côté, Gérard Bulot est aussi mobilisé comme GVC au 13<sup>e</sup> RTI jusqu'au 25 février 1915. On le note demeurant à Bienville en mars suivant<sup>23</sup>.

Désiré Axcel, quant à lui, est d'abord mis en sursis étant enregistré comme père de quatre enfants.

Désigné bon pour le service armé, il est affecté au 155<sup>e</sup> RI où il arrive le 19 mars 1915 mais est replacé en sursis le 16 septembre suivant. Il quitte le régiment le 28 septembre 1915 et est affecté à la distillerie de Coudun. Le 30 janvier 1916, il est envoyé au 155<sup>e</sup> RI, passe au 65<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à pied le 20 avril puis est de nouveau détaché à la distillerie de Coudun le 15 juin de la même année. Il passe à la 6<sup>e</sup> section d'Infirmiers le 1<sup>er</sup> juillet 1917<sup>24</sup> mais semble demeuré détaché à l'usine de Coudun jusqu'à sa démobilisation le 31 mai 1919.

La libération du département suite au repli allemand, en mars 1917, place Vandélicourt très en arrière du front et la vie semble reprendre un cours plus serein, bien que la jeunesse soit au front. Mais ce répit ne dure qu'un an et l'Oise est de nouveau envahie le 24 mars 1918. Un nouveau front se fige le long de la Divette.

Le 6 juin 1918, face à la menace d'une nouvelle offensive allemande, les populations civiles de la vallée du Matz sont évacuées à pied, d'abord, puis par un train d'évacuation spécialement affrété en gare de Longueil-Annel. Ils sont environ 500 habitants à quitter les lieux, abandonnant leur village à l'armée venue en renfort. À Vandélicourt, tous les habitants sont partis, hormis le maire Camille Bulot et son cousin Gérard Bulot demeuré à ses côtés en tant que conseiller municipal<sup>25</sup>.

L'offensive allemande est déclenchée entre Montdidier et Noyon le 9 juin 1918 à grand renfort d'artillerie. Bientôt, le front français cède sur le secteur du Plémont-Lassigny, entraînant la chute de toute la rive droite de l'Oise. Les derniers habitants sont évacués laissant place à des renforts venus se jeter dans ce qu'on appellera « la Bataille du Matz ». Les combats sont intenses et Vandélicourt, placé sous le feu de l'artillerie, subit d'importantes destructions. À l'issue de la bataille du Matz, le 12 juin, les Allemands ont pris possession de Vandélicourt et tiennent une ligne sinueuse à quelques kilomètres de Compiègne passant au sud de Ressons-sur-Matz, Marquéglise, Vignemont, le Zoët, Marest-sur-Matz et Chevincourt. Mais leur avancée est stoppée.

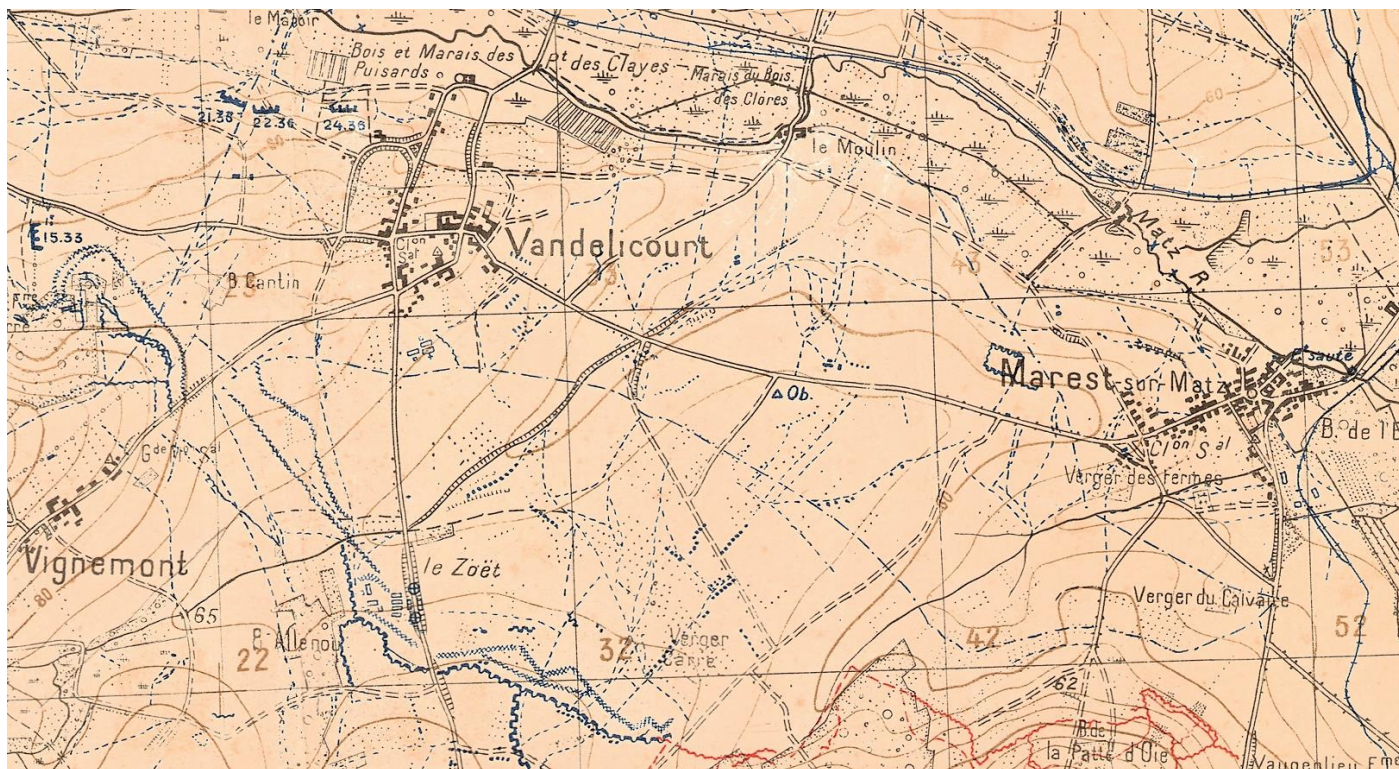
<sup>23</sup> Arch. départ. Oise, Rp 799.

<sup>24</sup> Arch. épart. Oise, Rp 889.

<sup>25</sup> Arch. départ. Oise, Rp 1920.

<sup>22</sup> *Le Matin* n°13664 du 17 août 1921.





Carte du front le 8 août 1918. En bleu, les lignes allemandes ; en rouge, les lignes françaises (coll. PGG).

Au fil des semaines, la pression française se fait de plus en plus grande. Le secteur est tenu par la 123<sup>e</sup> DI et le village de Vandélicourt, occupé par des éléments bavarois, est la proie des bombardements.

Le 6<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie français lui fait face et, avec le 12<sup>e</sup> RI à sa droite et le 411<sup>e</sup> RI à sa gauche, progresse de point en point par des patrouilles et des coups de mains<sup>26</sup>.

Le soir du 29 juillet, la ferme de Zoët, découverte inoccupée, est reprise. Les Allemands s'attendent à une offensive et allègent leur dispositif en première ligne. Le 8 août, après une forte préparation d'artillerie, le poste allemand de la route de Vandélicourt est repris. Pressentant l'imminence de l'offensive française, l'artillerie allemande inonde d'obus à gaz les bois avoisinant.

Enfin, le 10 août, une vaste opération d'ensemble est exécutée sur le front du 15<sup>e</sup> corps d'armée français. Vandélicourt est repris, sans difficulté, par le 6<sup>e</sup> RI le matin, lequel franchit le Matz vers midi et prend Élincourt Sainte-Marguerite. La progression française se poursuit ainsi tout le mois d'août, Noyon étant repris début septembre.

A la date du 10 août, Vandélicourt est définitivement libéré, mais le village est en ruines et toujours considéré en zone des armées. Ses premiers habitants n'y reviennent qu'à l'automne 1918.

Le paysage villageois est totalement perturbé par les destructions et plus personne ne songe à la grange incendiée dans ce fatras de pierres et de briques. Chacun songe à reconstruire sa vie et retrouver les siens.



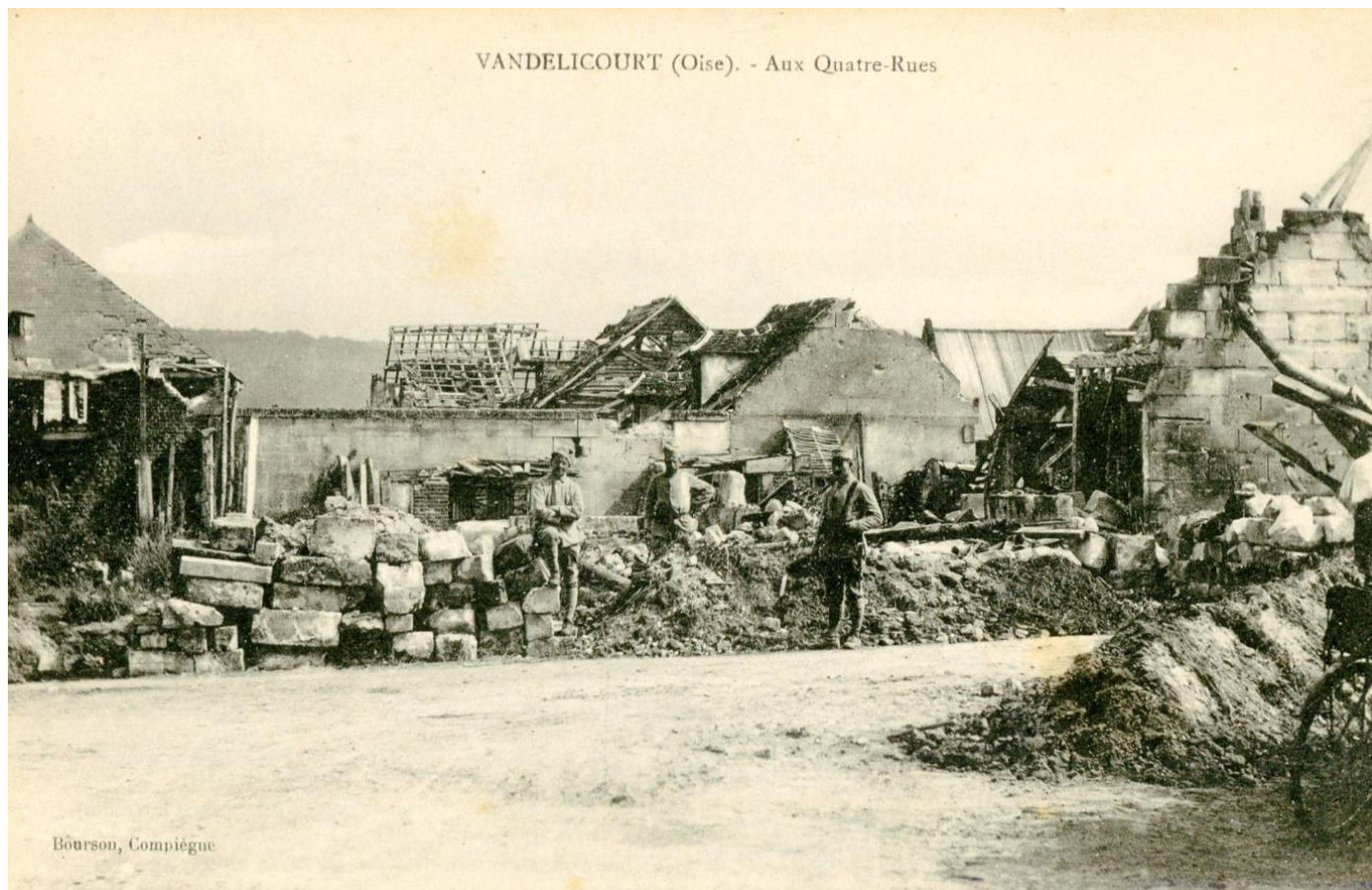
La mairie, endommagée par le bombardement, a perdu son clocheton et a été éventrée (carte postale, vers 1919).



Rue de la mairie, plusieurs bâtiments ont été bombardés (carte postale, vers 1919).

<sup>26</sup> Historique régimentaire du 6<sup>e</sup> RI.



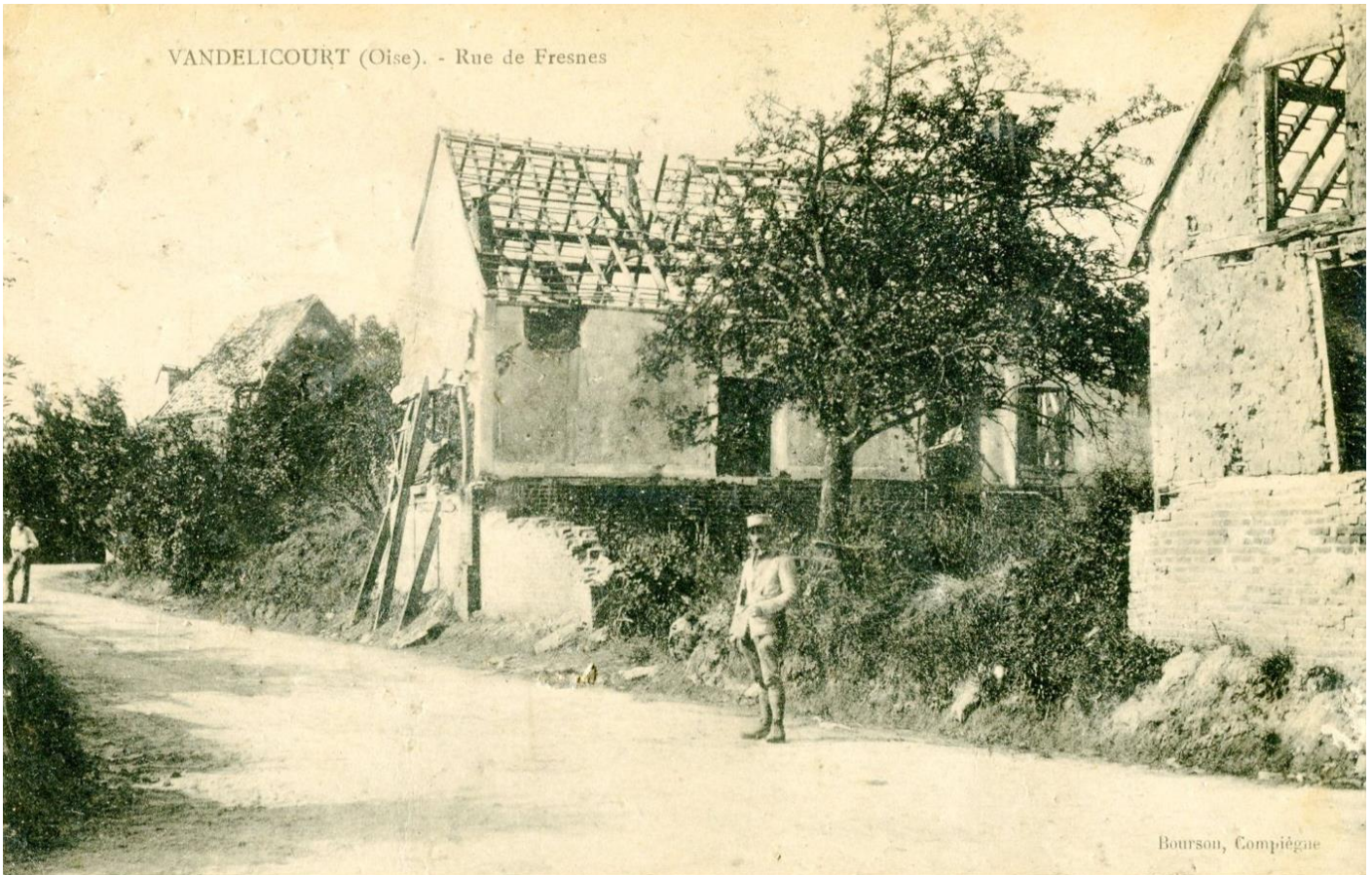


Série de cartes postales de Vandélicourt éditée par l'imprimeur Bourson, de Compiègne, en présence de soldats français qui assurent la visite des lieux (après août 1918).



La rue de Thourotte.





La rue Dufresne rebaptisée par l'éditeur rue « de Fresnes ».

Tandis que la paix est signée, les Services de Travaux de Première Urgence procèdent à la remise en état des routes et des puits, au déminage des maisons et au nettoyage des champs des nombreux projectiles. Une carte est ainsi dressée en 1919 par le Génie Rural pour déterminer un classement des parcelles de culture en zones faiblement ou fortement touchées par la guerre. Lorsque les habitants retrouvent leur village, beaucoup de bâtiments ont été touchés par l'artillerie

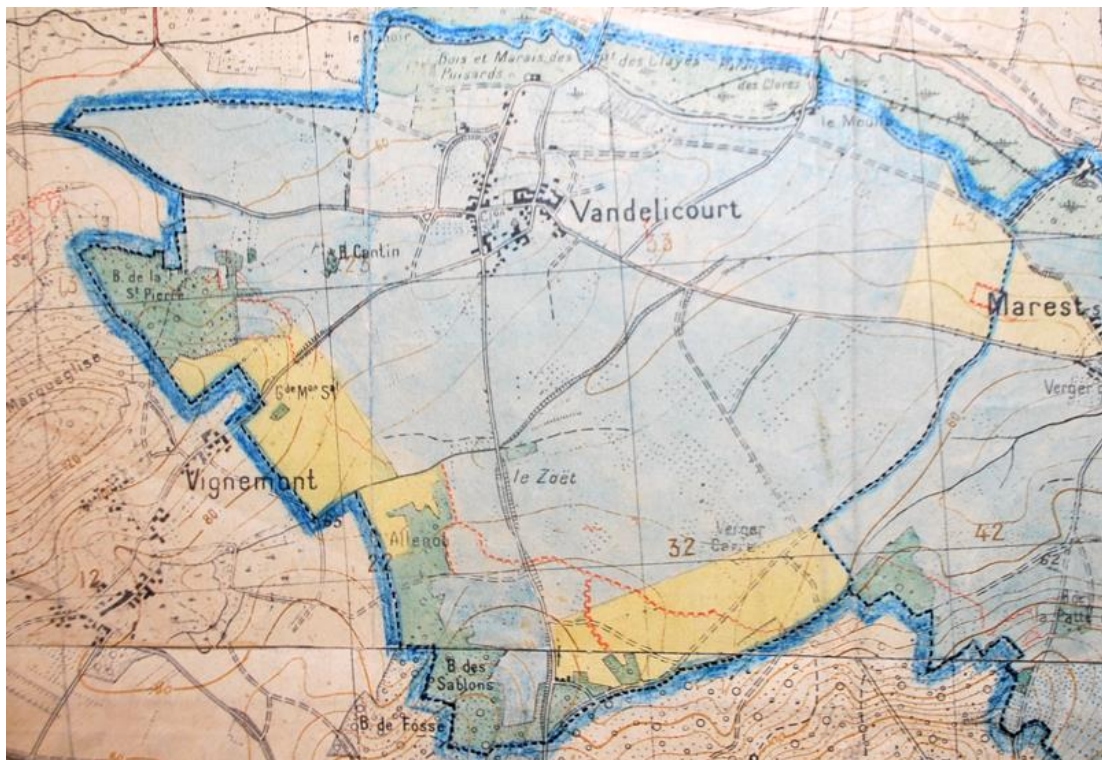
mais sont réparables. La grande majorité des surfaces cultivables ne nécessite qu'un simple ramassage d'engins hormis en limite sud du territoire communal.

Au fil des semaines, le décompte des morts est fait. Douze soldats du village sont morts au champ d'honneur. La commune se voit décerner la Croix de Guerre 14/18 par décret du 21 février 1921. Mais à cette date-là, on n'y recense plus que 137 habitants.

### Morts pour la France de Vandélicourt

David Gérard Louis, mort aux Eparges le 25 mars 1915  
 Dessaint Jean Baptiste Auguste, mort à Saint-Hilaire-le-Grand le 12 octobre 1915  
 Divo René Louis, mort à Fleury-sous-Douaumont le 14 juillet 1916  
 Faure Laurent Charles, mort à Fleury-la-Rivière le 15 juillet 1918  
 Foirest Aimé Albert Joseph, mort à Soupir le 20 octobre 1915  
 Foulon Albert, mort à Souain le 25 octobre 1915  
 Frénoy Félix Albert, mort à Karlsruhe le 12 mai 1915  
 Frénoy Robert François Christophe, mort le 16 avril 1917 à Chavonne  
 Levier Donat Joseph Edouard, mort au Touquet le 22 septembre 1918  
 Pottier Louis Armand, mort au Monthairons le 6 mars 1916  
 Strippe Adolphe Léon Charlemagne, mort à Ambly le 18 novembre 1914  
 Strippe Emile Léonard Adolphe, mort le 26 février 1915 à Saint-Menehould





Carte de Vandélicourt coloriée par les Eaux-et-Forêt en 1919 pour établir les zones bleues (faciles à remettre en culture), vertes (laissées en forêt) et jaunes (nécessitant d'importants travaux pour être remises en culture (coll. PGG).

## Un procès très médiatisé

Face au désastre humain et matériel de la guerre, l'affaire Caron sombre dans l'oubli et n'est plus qu'un dramatique épisode écrasé dans les mémoires par le quotidien du village sinistré. Un événement inattendu la fera rejaillir au grand jour.

### Un rebondissement par vengeance

Pour chaque famille de Vandélicourt, il s'agit de reconstituer le patrimoine perdu, encadré par une commission des dommages de guerre présidée par le maire, Camille Bullot.

Mais un jour de l'été 1921, le maire Bullot-Chinot remet en cause une demande de dommages de guerre faite par un de ses voisins qu'il estime exagérée. Par vengeance, dit-on, ce dernier dénonce à son tour la fausse déclaration du maire ayant fait passer dans les dommages de guerre l'incendie de sa grange et de ses récoltes. Selon lui, cet incendie n'a rien à voir avec la guerre et ne mérite pas de dédommagement. De là découle une querelle mettant en cause d'autres voisins et ravivant le souvenir du crime. Informé de toute l'affaire, le capitaine de gendarmerie de Compiègne en avise le procureur de la République M. Hugot<sup>27</sup>. Une autre version évoque la parole libre de ce même habitant de Vandélicourt, attablé à la terrasse d'un café de Compiègne et racontant à haute voix la mort du jeune Caron... Le récit est suffisamment audible du capitaine de gendarmerie, attablé près de là, pour que celui-ci s'en émeuve...

L'affaire est ensuite révélée au grand jour par le journal compiégnois *La Gazette de l'Oise* lequel,

dans son édition du 13 août 1921<sup>28</sup>, semble ressasser « une vieille histoire », car à lire ses lignes, beaucoup savaient et tous se taisaient. Et de publier l'article suivant : « Sous le manteau, on reparle depuis quelques jours d'une assez ténébreuse histoire, au dénouement tragique, qui s'est produite au début de la guerre à Vandélicourt. Les initiés la connaissent. Pour les autres, la voici (...) ». Cherchant sous doute à se dédouaner d'une affaire qu'il révèle, le journal « Il se peut que des responsabilités soient engagées dans cette affaire ; il est certain que la sanction appliquée à Caron a été illégale et inhumaine. A la justice d'intervenir, si elle le juge à propos. Mais il convient aussi, en toute équité, de se pénétrer de l'esprit d'alors et de se reporter à la situation qui était celle du moment. Vandélicourt était depuis quelques jours envahi. Plus de communications avec la France libre. Partout la phobie de l'envahisseur, le défaut de nouvelles, l'incertitude de l'heure qui suivait, le désarroi, disons le mot. Le pays avait subi d'impitoyables réquisitions qui avaient diminué ses ressources alimentaires. En voyant encore disparaître une partie de celles-ci, la population déprimée a vu rouge... Nous ne cherchons pas parler à innocenter les coupables, s'il y en a, mais ces choses nous ont paru devoir être dites ».

<sup>27</sup> *La Dépêche* n°19294 du 17 août 1921.

<sup>28</sup> *La Gazette de l'Oise* n°48 du 13 août 1921.



Malgré ces précautions, très vite, la presse nationale s'empare de ce *cold case*.

### L'emballage médiatique

Le lundi 15 août 1921, *Le Petit Parisien*, qui se targue d'être le plus fort tirage des journaux du monde entier, reprend à son compte ce qu'il dénomme « Une horrible histoire »<sup>29</sup>. Dans le contexte de lutte sans concession entre les différents organes de presse, cet article ouvre une bataille médiatique portant sur un fait divers provincial.

Le journal *Le Matin* et *Le Petit-Parisien* dépêchent un envoyé spécial à Compiègne pour couvrir le fait divers. En quelques heures, leurs investigations leur permettent de mettre la main sur un exemplaire du procès-verbal des aveux de Caron et sur son acte de décès. Ils interrogent le maire, le juge de paix Dumars, le procureur de la République...

Le 16 août, les éléments d'archives et les interviews sont publiés. Le journaliste H. de L., du *Petit-Parisien*, dresse sur quatre colonnes un état des lieux et conclut : « On le voit, la justice, si elle entreprend une enquête approfondie aura bien du mal à découvrir et à préciser les diverses responsabilités encourues ».

Le drame de Vandélicourt est repris dans tous les titres nationaux et régionaux. Dans l'Oise, le titre le plus vindicatif est sans doute *Le Messager*, nouvel organe de la presse écrite né en 1921 et animé par le publiciste Albert Arène. Ce dernier obtient les pièces du dossier et les publie menant une campagne passionnée pour qu'une nouvelle information judiciaire soit ouverte.

Le journal compiégnois *Le Progrès de l'Oise*, qui n'évoque le sujet que le 20 août, s'offusque de cette surenchère de la presse à scandale : « La presse vient d'exhumer une dramatique affaire, qui se déroula dans une petite commune de l'Oise, aux premiers jours de l'occupation allemande, en 1914. Par amour du scandale, plus encore que par un souci de justice et de vérité, on fait un bruit énorme autour de cette sombre tragédie. Il eut été préférable de laisser se terminer l'enquête judiciaire. Il est toujours fort grave de jeter le discrédit sur des particuliers ; il est plus grave encore de vouloir donner à toute une population, un triste renom de sauvagerie (...) ».

Les jours qui suivent, la presse écrite poursuivant ses investigations, l'affaire fait grand bruit dans le Compiégnois. Les uns évoquent la crucifixion de Camille Caron sur une herse, d'autres des tortures comme des bras coupés, d'autres encore le creusement d'une tranchée dans la fournaise par le cantonnier pour y jeter l'incendiaire...

Le 1<sup>er</sup> septembre, le procureur de la République M. Berthiau est saisi d'une information ouverte contre X portant sur le meurtre du jeune Caron<sup>30</sup>. La nou-

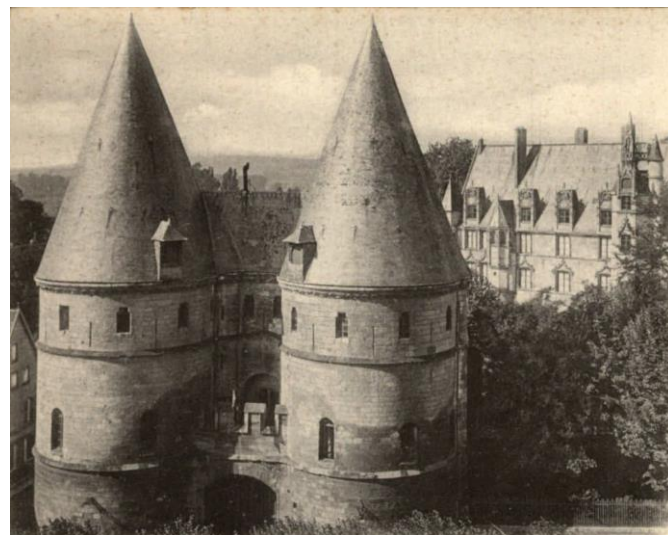
velle enquête est ouverte par le parquet de Compiègne. Confiée à Émile Demartinie, commissaire de police mobile de la 16<sup>e</sup> brigade d'Amiens, elle avance vite, d'autant que plusieurs témoins majeurs sont morts depuis, notamment l'adjoint Alexandre Bourdon. Début janvier 1922, la chambre des mises en accusation de la cour d'appel d'Amiens<sup>31</sup> décide du renvoi de l'affaire devant la Cour d'assises de l'Oise. Les deux prévenus, Gérard Bullo et Désiré Aixel, tous deux considérés comme les principaux auteurs du crime, sont alors défendus par M<sup>e</sup> Casanova, du barreau de Paris.

Pendant ce temps, les journaux s'emballent. La presse titre : « Le martyr de Vandélicourt » pour *Le Petit Parisien*, « Ceux qui brûlèrent un homme vivant » pour *L'Égalité de Roubaix-Tourcoing*<sup>32</sup>, « La tragédie de Vandélicourt : Un crucifié brûlé vif »<sup>33</sup> pour *Le Gaulois*.

### Le procès du 24 mars 1922

La veille du procès, Camille Bullo-Chinot remet sa démission de maire de Vandélicourt.

L'audience s'ouvre à midi, au tribunal de Beauvais, avec la comparution des deux prévenus, Gérard Bullo, né le 23 février 1867, cultivateur à Vandélicourt et Désiré Arthur Frédéric dit Gaston Aixel, né le 7 mai 1878 à Marest-sur-Matz, chef de culture à Coudun.. Le président de la Cour d'assises de l'Oise, le conseiller Rafin, fait prêter serment puis le greffier fait lecture de l'arrêt de la Chambre, des mises en accusation puis de l'acte d'accusation. L'affaire de Vandélicourt est mise en jugement...



Le palais de Justice de Beauvais en 1910.

Les faits étant déjà lointains, l'instruction s'est fondée sur le procès-verbal dressé par le garde Lefort. Pour autant, les dernières lignes du procès-verbal sont remises en cause : « C'est alors que la population surexcitée s'empara du coupable, le conduisit au lieu du sinistre et le jeta dans la fournaise ».

<sup>29</sup> *Le Petit Parisien* n°16.239 du 15 août 1921.

<sup>30</sup> *Le Petit Parisien* n°16.257 du 2 septembre 1921

<sup>31</sup> *Le Petit Parisien* n°16.381 du 4 janvier 1922.

<sup>32</sup> *L'Égalité* du 26 janvier 1922.

<sup>33</sup> *Le Gaulois* n°16242 du 24 mars 1922.



S'appuyant sur des témoignages, l'information judiciaire établit que la mort de Caron n'est pas le fait d'une « population surexcitée » mais des deux accusés.

Commence alors l'interrogatoire des accusés puis l'audition des témoins : le capitaine Demartinie, Camille Bullo-Chinot, Antoine-Ernest Lefort, Paul Wikowsy, Ernest Dhumetz, Alfred Rocquencourt, Constant Devos, Pierre Beudart, Mathilde Bringuier et Victor Houzé.

La défense, quant à elle, appelle le publiciste Gabriel Fleurant dit Agricola, lequel raconte son enquête sur place « en ami » et expose les angoisses de l'occupation allemande. Le publiciste Albert Arène est aussi cité à la barre et est mis en cause par M<sup>e</sup> Casanova pour sa « campagne violente, passionnée, acharnée », ce à quoi il répond qu'il n'a fait que citer une copie du dossier qu'il a eu entre les mains par « le hasard, ce dieu des journalistes ». En fin de déposition, il met en cause le maire qui, d'un mot, aurait pu empêcher le crime et a préféré aller se coucher.

Suivent ensuite Marie-Lucie Lefort, Jean Legrand, et Anatole Haussement lesquels confirment que 15 à 20 personnes entouraient Camille Caron lorsqu'il fut poussé dans le feu. Il s'agissait donc d'une action collective et non portée par des hommes isolés.

Le procureur de la République, Marcel Coulon, par ailleurs écrivain au *Mercure de France* et amateur de belles-lettres, prononce un réquisitoire que le journal *Le Radical* juge « d'une modération extrême »<sup>34</sup>.

En effet, il ne s'oppose pas « à l'admission des circonstances atténuantes étant donné les circonstances exceptionnelles nées du fait de la guerre qui ont entouré ce crime épouvantable l'honorabilité des inculpés et le peu de considération dont jouissait Caron »<sup>35</sup>.



Marcel Coulon (1873 – 1959)

Il reconnaît la culpabilité des accusés qui ont « reconnu franchement et loyalement le rôle qu'ils ont joué ». Pour lui, le geste de Désiré Acxel était em-

preint d'humanité « car Caron était une torche vivante et sa sortie du brasier n'aurait pu que prolonger ses souffrances ». S'il ne reconnaît pas un acte collectif, il admet que les accusés « n'ont pas été au crime, c'est le crime qui est venu à eux, qui s'est posé sur leurs mains comme un oiseau sinistre ».

Le procureur invoque enfin les circonstances atténuantes : « Ils ont été terrorisés, leur patriotisme était blessé, leurs intérêts étaient détruits. Eux qui ont vu arriver les uhlans le 1<sup>er</sup> septembre, ils sont dans un état épouvantable. S'ils ont été aussi sévères envers Caron, c'est que Caron les compromettait, c'est que son crime menaçait toute la population du village. Si les Allemands avaient vu cette grange énorme détruite par le feu, il est évident qu'ils auraient accusé les habitants d'avoir allumé l'incendie et qu'ils auraient exercé des représailles »<sup>36</sup>.

À l'issue de son réquisitoire, le procureur requiert cependant vingt ans de travaux forcés au maximum, cinq ans de réclusion au minimum pour les deux prévenus. Il ajoute : « La Cour ne peut pas donner moins. Cette peine, je vous la demande. De l'indulgence, oui. L'absolution complète, non. C'est une cause historique. Elle met en jeu des sentiments tels qu'elle restera dans l'histoire. Il faut que ce crime arrive aux historiens de l'avenir, purifié par votre verdict. Le sentiment public ne vous pardonnerait pas un verdict d'absolution totale »<sup>37</sup>.

Dans sa plaidoirie « d'une éloquence fouguese et émouvante »<sup>38</sup>, M<sup>e</sup> Casanova rappelle les circonstances atténuantes : « Cet incendie pouvait déterminer d'atroces représailles. Caron était un criminel. Les habitants de Vandélicourt, conseillés par M. Peyrecave, ont cru avoir le droit de le lyncher. C'est par le village tout entier que Caron a été condamné à mort. Trois futurs soldats, morts depuis pour la patrie, ont participé à l'exécution. Leur voix réclame la liberté pour les accusés d'aujourd'hui ».

Il axe ensuite sa défense sur la responsabilité collective de toute une population honnête et menacée. L'avocat plaide « la folie des foules et l'émotion causée par le voisinage de l'ennemi »<sup>39</sup>. En effet, si Désiré Acxel et Gérard Bullo ne nient pas leur participation, ils soutiennent qu'ils n'ont fait « que s'associer à un mouvement collectif et irraisonné d'une foule furieuse »<sup>40</sup>.

L'avocat termine son plaidoyer en détaillant qui était cette foule : « Vous les connaissez ces paysans, race admirable dont un million d'enfants dorment dans la terre de France. C'étaient des paysans ces jeunes hommes, qui poussaient Caron au bûcher et que M. le Procureur de la République n'a pu citer parce qu'ils sont morts pour la France. »

<sup>36</sup> *Le Progrès de l'Oise* n°24, 29 mars 1922.

<sup>37</sup> *Le Progrès de l'Oise* n°24, 29 mars 1922.

<sup>38</sup> *Le Petit Journal* n°21618 du 25 mars 1922.

<sup>39</sup> *L'Ouest-Eclair* du 25 mars 1922.

<sup>40</sup> *La Gazette des Tribunaux* du 26 mars 1922.

<sup>34</sup> *Le Radical* du 26 mars 1922.

<sup>35</sup> *Le Petit Parisien* n°16461 du 25 mars 1922.



Tout est dit. Selon lui, les réels accusés ne sont pas dans la salle parce qu'ils sont morts en héros sur le champ de bataille. L'avocat lance alors un ultime appel à la raison : « Un immense besoin d'apaisement domine les consciences, c'est le vœu des morts. Ouvrez vos cœurs à ces semences d'amours glorieuses qui lèvent de tous côtés de ces tombeaux de braves. Vous entendez la voix des morts qui crient la liberté ! Liberté pour ces hommes, car seul l'amour du sol arma leur bras vengeur ». Il est 17h30 lorsque le jury se retire pour délibérer.

### Acquittement et condamnations

Après un quart d'heure de délibération, le jury de l'Oise doit répondre à la double question : « Bullo et Axcel sont-ils coupables d'avoir commis volontairement le meurtre du jeune Caron ? ». Il rend un verdict de non culpabilité et acquitte les deux prévenus. Libérés, Gérard Bullo et Désiré Axcel rentrent à Vandélicourt le soir-même.

La séance est levée non sans « de sourds grognements de mécontentement » comme le rapporte N. Sevin de journal *Le Peuple*. Et ce dernier de renchérir : « Mais on n'a pas parlé des dommages de guerre du maire, Camille Bullo, au compte desquels il a inscrit sa grange incendiée. Or, si Camille Caron est l'incendiaire, la grange a été frauduleusement inscrite au compte de la princesse. Et qu'attend donc, dans ce cas, ladite princesse pour poursuivre le fraudeur ? »<sup>41</sup> Cette même question est posée par le directeur du *Messageur* qui, dans le numéro suivant de son journal, demande réparation.

Il ressort en effet du procès que les récoltes de l'ancien maire n'étaient pas assurées et que le hangar l'était pour partie. Le soupçonnant de fausse déclaration de dommages de guerre, le tribunal correctionnel examine son cas le 15 mai 1922. À l'issue du procès, l'ancien maire est acquitté en ce qui concerne la déclaration relative aux récoltes perdues mais condamné à deux mois de prison avec sursis, à 3 000 francs d'amende et à la déchéance de 1/6<sup>e</sup> de ses dommages pour fausse déclaration en ce qui concerne le hangar<sup>42</sup>.

Dans le même temps, la famille du jeune Caron entame des poursuites en dommages et intérêts contre les prévenus Bullo et Axcel. Défendue par M<sup>e</sup> Ain faisant face à M<sup>e</sup> Rolière, la famille obtient du tribunal civil de Compiègne la condamnation à 4 000 francs de dommages-intérêts<sup>43</sup>.

La couverture médiatique de L'affaire de Vandélicourt révélera de nombreuses tensions entre les organes de presse. À l'échelle locale, *Le Messageur* et *Le Progrès de l'Oise*, par l'intermédiaire du direc-

teur Albert Arène et du rédacteur Jacques Mermet, vont s'affronter ouvertement sur la méthode journalistique employée. Quand le premier affirme la nécessité de dénoncer tous les faits délictueux, le second lui oppose le rôle du journaliste qui ne doit pas être pourvoyeur de tribunaux et auxiliaire de police<sup>44</sup>. *Le Progrès de l'Oise* se veut ainsi d'une totale neutralité et résume dans sa manchette son positionnement respectueux des affaires judiciaires : « Le drame de Vandélicourt devant la cour d'assises - Acquittement des deux accusés »<sup>45</sup>. Il néglige le fait qu'il demeure le soutien politique de Camille Bullo-Chinot, toujours conseiller d'arrondissement.



Titrage du *Progrès de l'Oise* le 29 mars 1922.

Ce qu'il reproche avant tout à son confrère est sa recherche du sensationnel, quitte à mentir sur les faits, dans le but de vendre du papier. Et par conséquent de salir des réputations dans une campagne de presse mensongère. Selon lui, cette pratique, courante dans la presse parisienne, ne doit pas avoir cours à Compiègne<sup>46</sup>.

À l'échelle nationale, la presse d'opinion prend position à l'annonce du verdict. *Le Petit Parisien* titre sobrement « Les deux accusés sont acquittés »<sup>47</sup>, tout comme *Le Petit Journal* qui s'en tient au titre « Le drame de Vandélicourt – Les deux accusés de la mort de Caron ont été acquittés hier »<sup>48</sup> ou au *Radical* qui indique « La tragédie de Vandélicourt – Bullo et Axel (sic) sont acquittés »<sup>49</sup>. D'autres ont un positionnement plus orienté. *L'Ouest-Eclair* annonce « Tragique parodie de justice – Les auteurs ont comparu hier devant les Assises de l'Oise »<sup>50</sup>. Ici, le terme « parodie » s'adresse aux gestes des prévenus, non au verdict de la cour. *Le Peuple* quant à lui titre : « La Barbarie au village – Le crucifiement de Vandélicourt (sic) – Les assassins d'Eugène Caron (sic) ont été acquittés par le jury »<sup>51</sup>. Ici, le sujet prend une tournure plus politique orienté vers la lutte des classes. Si cette affaire marquera durablement la commune de Vandélicourt, notamment en termes d'image, elle demeure un objet d'études judiciaires et sociologiques<sup>52</sup>. ■

<sup>44</sup> *Le Progrès de l'Oise* n°39 du 24 mai 1922.

<sup>45</sup> *Le Progrès de l'Oise* n°24 du 29 mars 1922.

<sup>46</sup> *Le Progrès de l'Oise* n°25 du 1<sup>er</sup> avril 1922.

<sup>47</sup> *Le Petit Parisien* n°16461 du 25 mars 1922.

<sup>48</sup> *Le Petit journal* n°21618 du 25 mars 1922.

<sup>49</sup> *Le Radical* du 26 mars 1922.

<sup>50</sup> *L'Ouest-Eclair* n°7447 du 25 mars 1922.

<sup>51</sup> *Le Peuple* n°445 du 25 mars 1922

<sup>52</sup> LYNCH Édouard, *Faits divers et violences rurales au lendemain de la Première Guerre mondiale*, 2005.

<sup>41</sup> *Le Peuple* n°445 du 25 mars 1922.

<sup>42</sup> *Le Petit Parisien* n°16515 du 18 mai 1922.

<sup>43</sup> *Le Petit Parisien* n°16902 du 9 juin 1923.



## ANECDOTE

# Bédu ch'crasseux, seigneur de Porquéricourt

par le Dr Jean Lefranc, vice-président de la Société Historique de Noyon

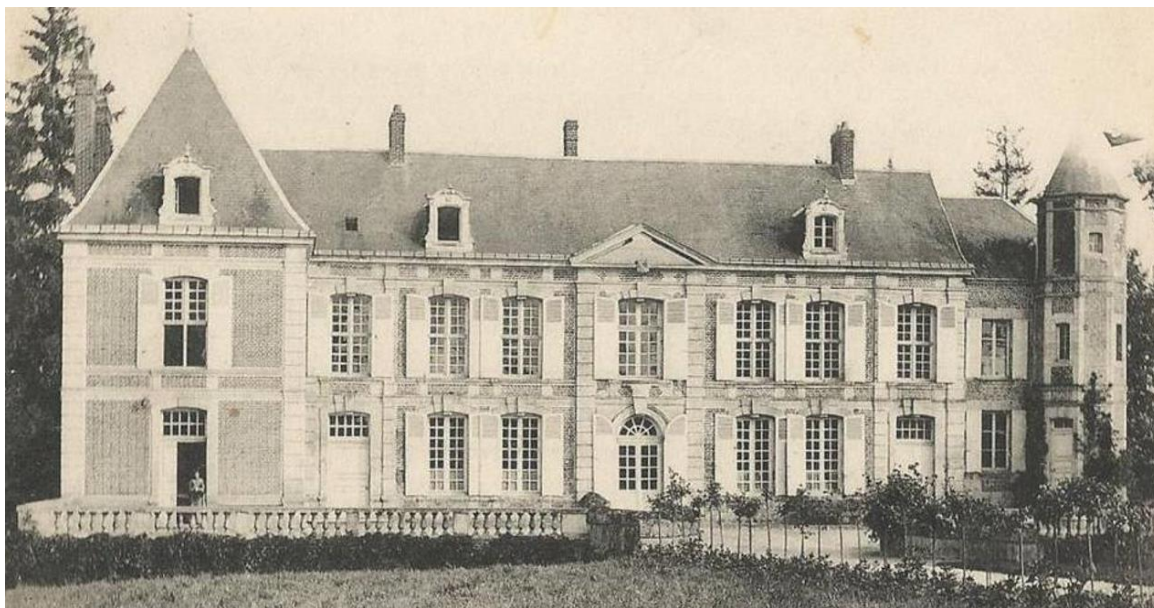
La personne qui rapporte cette anecdote est Marie Virginie Mouturier (1838-1912), épouse de Sulpice Vincent Deroussent (1824-1906), horloger-bijoutier, place Cordouen à Noyon.

Il y avait, au commencement du siècle dernier à Noyon, un petit tailleur d'habits, nommé Bédu, son humble boutique s'ouvrait entre la place Cordouen et la place aux Herbes, dans la partie renfoncée des magasins Duquesnoy. Bédu et sa femme vivaient bien pauvrement, en travaillant sans cesse et dans une malpropreté remarquable, d'où le nom de « Bédu ch'crasseux » (surnom dû peut-être aussi à son avarice). D'une avarice extraordinaire, on les voyait se partager un œuf à la coque pour leur dîner. « *Pique Bédu* », « *Pique ma femme* » disaient-ils à tour de rôle en trempant à peine l'extrémité d'un doigt de pain dans l'œuf à la coque.

Aussi quand on voulait plaisanter quelqu'un pour son économie, on ne manquait pas de lui dire : « *Tu ressembles à Bédu ch'crasseux qui mange un œuf à deux !* »

Or, un beau jour, le château de La Viéville, près de Porquéricourt vient à être mis en vente : grande stupéfaction dans tout Noyon, c'est Bédu ch'crasseux qui vient de l'acheter !!!

Il paraît que le notaire, étonné, lui demanda aussitôt s'il avait au moins un acompte sérieux à verser. Alors Bédu tire de sa casquette plusieurs rouleaux de pièces d'or et paie comptant.



Le château de la Viéville, à Porquéricourt vers 1905.

Le brave Bédu, hélas ! ne vécut pas longtemps paisible à la Viéville. Il eut la visite des chauffeurs de pieds qui venaient du Santerre. Ils pénétrèrent chez lui, la nuit, après avoir enfoncé la porte avec un tronc d'arbre. Il fut ligoté sur une chaise, les pieds devant un brasier allumé au milieu de la chambre. Quand il sentit que la chaleur commençait le brûler, il se décida à montrer son argent, et il eut la vie sauve. Son moral en fut sérieusement affaibli, et, peu de temps après, il mourut.

Il fut enterré, à quelques pas du portail de l'église de Porquéricourt. Le frère de Madame Derous-

sent<sup>53</sup>, Édouard Mouturier racontait que, pendant sa jeunesse, il avait vu l'endroit du carrelage noirci au premier étage où les chauffeurs avaient allumé le brasier. ■

<sup>53</sup> Son fils, Joseph Vincent Deroussent (1866-1943), succéda à son père comme horloger-bijoutier. Sa boutique étant détruite lors de la Grande guerre, il prit sa retraite et mourut à Oisemont (Somme). Fidèle à ses origines noyonnaises, il raconta de nombreux souvenirs. Pensionnaire à la « Compassion » de Domfront (Oise), il y mourut en 1917 (âgé de 93 ans) dans les bras de sa petite fille, Marguerite Defrance, en religion Sœur Saint-Eugène de la Compassion.

# UN PAS VERS L'HISTOIRE

## Éphémérides noyonnaises 2023

par le docteur Jean Lefranc, vice-président de la Société Historique de Noyon

### Janvier 2023

On parle d'une très importante augmentation des prix de l'énergie (Electricité et gaz...)

Le COVID a, dans l'Oise, un taux d'incidence de 130,01 pour 100 000 habitants, taux le plus faible dans les Hauts de France. Depuis mars 2020, il y a eu 2022 décès à l'hôpital dans l'Oise. 62,21% des habitants ont reçu trois doses de vaccin.

L'année 2022 a été la plus chaude enregistrée depuis 1900 : 17,3° en moyenne ; onze mois sur douze ont connu des températures au-dessus des moyennes habituelles (sauf en septembre).

27 bénévoles se dévouent pour les 540 personnes aidées par les Restos du Cœur.

Les pompiers de Noyon comptent 19 sapeurs professionnels et 80 volontaires noyonnais. Avec les 35 volontaires à Guiscard, ils constituent le Centre de Secours qui est dirigé par Fabrice Millien. Ils signalent une augmentation des secours routiers en 2022 : 110 au lieu de 99.

L'INSEE donne les chiffres de 68 043 000 habitants en France dont 65,8 millions en métropole et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer. En 2022, il y a eu 723 000 naissances en France (19 000 de moins qu'en 2021 et le plus faible taux depuis 1946). Le taux de fécondité par femme est de 1,80. En 2022, on comptabilise 667 000 décès (5 000 de plus qu'en 2021...)

La 1<sup>ère</sup> phase de restauration de la couverture de l'hôtel de ville débute pour un montant global subventionné à 80%.



14 caméras ont été installées dans les bâtiments des lycées Calvin et Bovelles comme le précise la proviseure des lycées, Françoise Ould-Sidi Fall.

Le taux d'incidence COVID est de 54 pour 100 000 habitants. Il y a eu moins de 50 décès.

La grippe recule et la bronchiolite diminue, mais une gastroentérite aigüe est en augmentation.

La Région retient Noyon dans une liste de 148 communes qui pourront bénéficier de subventions pour le petit commerce de 2023 à 2027.

13 janvier : spectacle « Déjà vu » au Chevalet.

21 janvier : concert dessin « Balladines » au Chevalet.

27 au 29 janvier : Festival du conte au théâtre du Chevalet : Récital musical « Bégayer l'obscur » ; Spectacle « celle qui ne savait plus rêver » puis « Elle et mon genre » ; spectacle « Malirroots An Ka Taa » puis « La trouée ».

### Février

3 février : concert « En noires et blanches » de Louis Chédid et Yvan Cassar au théâtre du Chevalet.



Depuis le samedi 4 février reprennent, pour les moins de trois ans, les réunions des bébés lecteurs, au premier étage de la médiathèque du Chevalet.

Le Basket-ball de Noyon est présidé par Francis Carton depuis cinquante ans et les entraînements, pour 210 licenciés ont lieu au gymnase Pierre Dubois.



9 février : spectacle « Je suis bizarre » au théâtre du Chevalet.

Le président du Rugby-club est Bruno Morinneau depuis 2007.

Le gala annuel du Lions Club de Noyon, présidé par Didier Dugrand, est organisé le 4 février au bénéfice d'une école Handiscol de Rufisque, près de Dakar au Sénégal.

L'unité de décarbonatation par de la soude permet de délivrer une eau avec un titre encourageant l'usage de l'eau des robinets. Le « titre hydrotimétrique » se situe entre 19 et 22.

L'Association des commerçants et artisans du Pays Noyonnais présidée par Patrick Gautier rassemble une centaine de cotisants (sous la présidence de Claude Védie, en 1990, elle comptait 150 membres).

La piscine devrait fermer du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai 2024 pour une première tranche de travaux qui réduira les déperditions d'énergie.



La Cour de Cassation vient de réétudier les indemnités à la suite de la maladie professionnelle de l'Amiante. L'ARDVAP présidée par Marcel Lagant réunit à chaque mois à Sempigny, les anciens salariés de Valéo (ABEX) de Pont-l'Évêque.

Le stage annuel de l'internat d'excellence, au campus d'Inovia, dirigé par Bruno Favrie, attire 74 volontaires futurs bacheliers.

Philippe Larédo, président du Festival Jazz de Noyon, dirige, depuis deux ans, une galerie Artech Corner proposant la vente de copies sur toile d'œuvres originales.

Sécheresse : la région de Compiègne reçoit normalement, en février, 45 mm d'eau. Depuis le 1<sup>er</sup> février, elle n'a reçu qu'un seul mm.

Les déchets de Noyon sont rassemblés, triés et traités par le service intercommunal de valorisa-

tion des déchets (SMDO) présidé par Philippe Marini, Maire de Compiègne.

Jean-Michel Jouvallier préside l'épicerie sociale de Noyon. En 2022, elle a accueilli 696 familles provenant de 55 communes.

### Mars

3 mars : pièce chorégraphique « Näss » au Chevalet.

La proviseure Françoise Ould annonce l'ouverture au lycée professionnel Charles de Bovelle d'un CAP « Accompagnement éducatif petite enfance ».

Le restaurant Mac-Donald du Mont-Renaud, créé en 1997, va rouvrir après agrandissement des locaux sur 155 m<sup>2</sup>.

Les 4 et 5 mars ouvre à Inovia un Salon de l'habitat et de la Maison durable, avec 30 exposants. On y parlera des économies d'énergie.

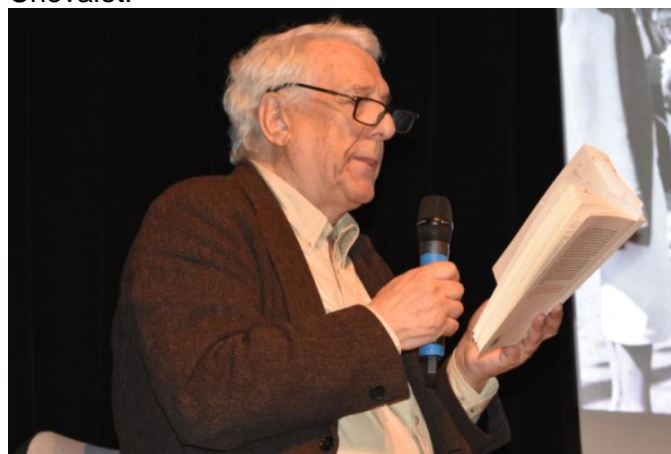
Jusqu'au 17 mars le collectif « NoyonELLES » organise au Chevalet la septième édition de son festival annuel, pour la défense des droits des femmes.

Les friperies du Secours Catholique et de la Croix Rouge proposent des vêtements d'occasion à prix très bas.

16 mars. « Un lieu incertain » se joue au Chevalet.

18 mars. Spectacle « Poussière » au Chevalet.

18 mars : conférence pour la SHASN de Michel Winock sur la France libérée à l'auditorium du Chevalet.



23 mars. Représentation de « Vie et mort de Jacques Chirac, roi des Français... » au Chevalet.

Quittant la rue Marceau, la Recyclerie ouvre le 28 mars un atelier de vente et tri dans la zone du Mont-Renaud.

Le Club Cœur et Santé organise des séances le dimanche, sous la direction du docteur Thanh Vo Duy.

En mars 2020, il y eut 23,5 naissances par jour, donc 728 au total pour le mois. En mars 2023 il y a eu 22 naissances par jour, donc 706 pour le mois. Dans les Hauts de France, le taux de natalité est de 1,81 par femme (1,80 pour la France).

31 mars : L'Orchestre de Picardie joue « Cosmos » au théâtre du Chevalet.

### Avril

Dans l'abbaye d'Ourscamp les travaux de reconstruction de l'aile de Lorraine se poursuivent. Après le déblaiement, la réfection de la toiture assure le hors d'eau du bâtiment.

1<sup>er</sup> avril : Ouverture à Larbroye de la cinquième maison d'assistance maternelle. Douze places seront gérées par trois professionnelles.

D'après Philippe Clowez, pharmacien à Pont-l'Évêque, la récolte des morilles s'annonce très bonne.

Le 4 avril a lieu le Mémorial du sacrifice de Jésus par les Témoins de Jéhovah, dans la Salle du Royaume, rue du Moulin Saint-Blaise à Noyon.

Les jardins familiaux communaux, dirigés par Hervé Grandin, ont été partagés pour offrir plus de parcelles.

Depuis février, le taux d'incidence du SARS-COVID -2 dans les Hauts de France connaît une dixième vague : 117 pour 100 000 habitants dans la Somme. Le nombre de décès reste stable.

Yvon Berthelot, 81 ans, chocolatier à Noyon, a préparé 5 000 chocolats pour les fêtes de Pâques.

Le Supermarché « L'épicerie d'à-côté », rue Michelet, ouvert en 2021, ferme ses portes.

Le Centre Communal d'Action Sociale qui avait confié au Centre Social de Guiscard les livraisons des repas à domicile, en charge l'Aide à domicile, Hygiène et Assistance (ADHAP), une entreprise privée, à dater du 24 avril. Un crédit d'impôt est prévu.

Jean Louis Vervoort, membre du Photo-club Noyon ciné 8, expose dans le hall de la mairie des clichés pris au bord des eaux de Varesnes.

Le mardi et le jeudi, les réfugiés, demandeurs d'asile se réunissent pour apprendre le français. La naturalisation exige des candidats un bon niveau.

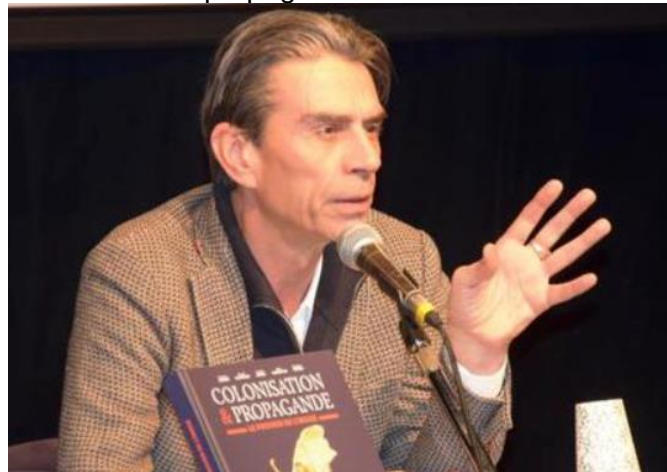
Il pleut, mais on souhaite rattraper le retard hydrique connu depuis le début de l'année (plus de 60 mm).

L'Internet à très haut débit (SMOTHD) va compléter son réseau dans le Noyonnais.

La Taxe d'habitation est fixée à 19,39 %.

7 avril. La pièce « Shahara » est jouée au théâtre du Chevalet.

25 avril : conférence pour la SHASN à l'auditorium du Chevalet de Pascal Blanchard sur le thème colonisation et propagande.



### Mai

30 bénévoles assurent le fonctionnement des « Restos du Cœur » rue de Chauny pour 445 inscrits dont 28 bébés.

SUEZ contrôle les 79 kilomètres de tuyaux de la ville en recherchant les fuites d'eau.

6 mai : spectacle chorégraphique « L'eau douce » au théâtre du Chevalet.

8 mai : Très grande brocante du Rugby-club.

Jean-Claude Cousin organise, les 11 et 12 mai, un Salon artisanal d'art.

12 mai : Spectacle musical « Josef Josef » au Chevalet.

Les 13 et 14 mai : 22<sup>e</sup> fête de la Moto organisé par les Macadam Rider's. On attend plus de 2 000 motards.

La Coopérative Noyonnaise des Producteurs de fruits rouges et de légumes, fondée en 1984 a été transférée dans l'Aisne en 2015, car elle n'a plus qu'un seul cultivateur du Noyonnais : Valérie Lenoir de Mondescourt. Les autres producteurs Joselin Maréchal de Babœuf et François Masse de Rimbercourt vendent en direct.



14 mai : Les commerçants de Noyon organisent ce dimanche le deuxième salon des concessionnaires d'automobiles.

Le vignoble du Mont Saint-Siméon a produit 200 litres de vin blanc obtenus avec cinq cépages.

16 mai : Spectacle chorégraphique « Dragons » au théâtre du Chevalet.

Le 18 mai, plus de 300 motos, venues de Roye font bénir leurs motos à l'abbaye d'Ourscamp.

Le 18 mai, 214 cyclistes du Vélo-club de Neuilly-sur-Seine (Hauts de Seine) ont été accueillis pour visiter la cathédrale par Loan Vo Duy, présidente de la Fédération des cathédrales Picardes et la municipalité.

Le 18 mai, la Mesnie Enguerran propose une reconstitution des années 1380-1420 devant le Musée du Noyonnais à l'occasion de la Nuit européenne des musées.

L'Association des abeilles du Noyonnais, présidée par Christian Pontopiddan, a recueilli pour 2023 100 kilos de miel, rue des Deux-Bornes.

26 mai : Spectacle de jonglage « De Cuyper vs. De Cuyper » au Chevalet.

Pour éviter des inondations, l'Entente Oise-Aisne a mis en route la construction de bassins écrêteurs à Berlancourt (315 m de long) et de Beauvies-Sous-bois (180 m) pour 2,5 millions d'euros.

## Juin

3 juin : conférence pour la SHASN de Corine Defrance sur Françoise Frenkel dans l'auditorium du Chevalet.



Le canal Seine-Nord Europe concrétisera la liaison Seine-Escaut, un canal fluvial à grand gabarit, long de 107 km. De Compiègne à Aubencheul-au-

Bac (Nord) il traversera 59 communes et devrait coûter 5,1 milliards d'euros. Les premiers travaux commencent dans les environs de Montmacq, par un redressement d'une courbe de la rivière Oise. Le Centre culturel Yves Guyon, rue Hoche, avec sa coordinatrice, regroupe 17 associations de loisirs.

8 juin : cérémonie commémorant les combats de juin 1940 en présence de la section des secondes Métiers de la Sécurité du LP Charles de Bovelles.



Du 13 juin au 12 juillet des bénévoles récupéreront les manuels scolaires auprès des 1 200 élèves des lycées et les redistribueront pour la rentrée pour une somme modique. Cette tradition de la PEEP est active depuis 45 ans.

18 juin : cérémonie de l'appel en présence du colonel Ledanois.



Depuis 2021, un Campus connecté a été créé à Inovia pour permettre des études à distance pour 15 élèves ; La tutrice en est Isabelle Lecomte.

À l'entrée de Noyon, route de Guiscard, Édouard Lhotte a planté 500 m<sup>2</sup> de fraises en cueillette libre.

Le 13 juin, le Rotary Club organise pour 200 personnes une formation aux gestes qui sauvent.

Les 17 et 18 juin troisième édition d'un salon du Bien-être et de la nutrition.

Dans le gymnase Pierre Dubois est inaugurée une salle d'escrime « haute technique » avec 20 pistes, pour 600 000 euros.

Le 25 juin, le club sportif -Team Noyon - Triathlon organise, à Noyon les Championnats de France des clubs.

### Juillet

Le directeur de l'Association pour l'insertion des chômeurs (A.P.I.C.) depuis 2022 est Denis Robert.

2 juillet : Marché aux fruits rouges réunissant devant la cathédrale 140 stands dont deux producteurs locaux : Paul Henri Carlu de Crisolles et Fabien Frémin de Campagne. Le Lions club reprend la tradition du bœuf à la broche et prévoit 500 repas.



L'acteur et humoriste Arnaud Ducret est présent lors de la bénédiction des fruits.

Du 4 au 8 juillet : Quinzième édition du Festival international de Folklore autour de Noyon proposé par Paulo Mendès.

Une section noyonnaise de l'Association nationale « Le chœur du Sud » réunit trente personnes chaque lundi au centre culturel Yves-Guyon.

Les trophées du Sporting Club de Noyon, créé en 1927, sont exposés dans les vitrines du clubhouse de football.

Le président de l'Athlétic-club Thierry Carneiro-Moreira est fier de la montée du club en 3<sup>e</sup> division.

Depuis le 20 juin a été inaugurée une salle d'escrime et le stade de football des frères Paterlini a reçu un revêtement synthétique.

Du 21 juillet au 6 août est ouverte une plage sur le parking Grimaldi.

Le club de Football Noyon-Roye a un nouveau président, Mathieu Pruvost.

L'école de musique de Varesnes « Les Hauts de Gamme » présidée par Matthew Vercoutère regroupe 60 élèves.

### Août

On se plaint de températures inférieures à 20° comme en 2014 (avec beaucoup de pluie). On espère un peu de soleil pour le 6 août. Les températures estivales attendront le 8 août

L'entreprise Nowy Styl qui avait racheté Magencia en 2019 avait été louée par le groupe normand Pierre-Henry (qui emploie vingt salariés à la fabrication du mobilier métallique de bureau) perdra son bail à la fin de l'année.

Le 3 août 2022, 33 appartements brûlaient dans la résidence Sarazin. Un an après, la reconstruction n'est pas commencée.

Une école de pêche a été fondée en 2018 par l'Amicale des pêcheurs de Noyon, présidée par Pascal Delisle.

Noyon est classée meilleur centre de collecte du don de sang en Picardie : 1 484 poches de sang en 2022.

Le lieutenant Philippe Couriol coordonne les effectifs des sapeurs-pompiers du Noyonnais.

Dans l'Oise, il y a eu, en 2022, 5581 naissances (baisse de 1,45% depuis 2021). Au premier semestre 2023, il y a eu moins de 600 naissances.



Philippe Clowez, pharmacien de Pont-l'Évêque, signale une récolte précoce de cèpes de Bordeaux très abondante.

Le club de billard regroupe 52 membres dans la salle de la rue de Paris.

À partir du samedi 19 la température remonte à 29 degrés dans la journée, et ce jusqu'au 24 août, mais ne dépasse pas 13° la nuit. Le 24, de violentes averses nécessitent l'intervention des pompiers à Noyon, en particulier rue du Coizel.

### Septembre

Exposition sur les grilles du musée du Noyonnais : « Les Amis du musée fêtent leurs 50 ans ! »

5 septembre : présentation de la saison du théâtre du Chevalet par Anne Lévy.



Depuis le jeudi 8 septembre, une forte chaleur, jusqu'à 34°, s'installe avec un grand soleil puis restera à 25° jusqu'au 17 septembre. Que de records pour le mois de septembre !

9 et 10 septembre : Fête de la Libération à Inovia avec Alain Crappier, président de Lib 44.



Michael Aurribault préside le Hand-Ball club Noyonnais qui a 120 licenciés.

L'internat d'excellence au campus Inovia va regrouper 104 collégiens sous le tutorat de Bruno Revelle proviseur des Lycées Calvin et Bovelles. Ils vont rejoindre les 11 élèves de la « prépa noyonnaise ».

Odile Deligny, présidente du club d'accordéon de Noyon emmènera une vingtaine de musiciens à Metzingen où a lieu une fête de la Viticulture...

La radio Viv'FM fondée il y a trois ans par Olivier Garde a une nouvelle équipe, présidée par Aksel Minette.

Sylvain Koziarek a fondé à Crisolles dans l'ancien parc Carisolas un club de tir au fusil. On y compte 150 licenciés.

La deuxième semaine de la Fête de Noyon se terminera par un feu d'artifice sur le Cours Druon.

17 septembre : spectacle « Dans de beaux draps » au Chevalet.

Du 27 septembre au 31 décembre : exposition « De part et d'autre », 40 ans de photographie au CRP, dans la galerie du Chevalet.

29 septembre : spectacle de mime « aaAhh Bibi » au théâtre du Chevalet.

### Octobre

L'association Passion d'aiguilles organise ses septièmes puces des couturières.

Polychrone a été fondée à Noyon en 2022 par Pierre Huard pour donner le goût du théâtre d'improvisation.

Les Foulées Noyonnaises réunissent 150 adhérents le dimanche matin.

Le taux de pauvreté (1 120 € par mois pour 410 000 ménages), atteint dans les Hauts-de-France 17,2% (18,2 en Corse).

L'Amicale des pêcheurs du Noyonnais et le Team Sensas (Association de la pêche au coup) organisent à Pont-l'Évêque, avec leur président Pascal Delisle, un concours en faveur du Téléthon.

Bruno Pierre, président de ABCD Nutrition, utilise des panneaux solaires pour son électricité.

L'Hirondelle Noyonnaise participe aux Concours des colombophiles depuis 101 ans.

7 octobre : spectacle musical « Premières neiges » au théâtre du Chevalet.

12 octobre : « Élémentaire » est joué au théâtre du Chevalet.

Festival du Jazz du 13 au 15 octobre.



Un Salon du mariage enregistre 600 entrées payantes dans le gymnase des lycées.

L'association des Diabétiques du Noyonnais organise une journée de dépistage.

14 octobre : conférence pour la SHASN dans l'auditorium du Chevalet de Martine Plouvier sur les orfèvres de Noyon.



Début de construction des retenues d'eau à Berlancourt et Beaugies-sous-bois pour protéger Noyon des accélérations du débit de la Verse.

19 octobre : Arthur H chante son dernier recueil de chansons « La vie » au théâtre du Chevalet.



### Novembre

L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour les inondations du mois d'août dans les rues d'Happlincourt et du Coizel, suite à un fort orage.

Les Restos du cœur ont servi 42% de plus de repas que l'an dernier. 1 700 repas par semaine ont été servis, rue de Chauny.

10 novembre : spectacle de cirque « Nothing personal » au théâtre du Chevalet.

Le 13 novembre, au stade des frères Paterlini, on inaugure un stade synthétique.

Un contrôle par la gendarmerie a relevé des anomalies dans les enseignes de restauration rapide.



18 novembre : conférence pour la SHASN dans l'auditorium du Chevalier de Lionel Arsac sur les jardins de Versailles, le paradis de la sculpture.



23 novembre : Tour de chant de Martin Luminet au théâtre du Chevalet, avec Aryane en première partie.

### Décembre

Le club de Twirling-sport, présidé par Martine Marié, organise sa Bourse aux jouets géante (150 exposants).

La Croix-Rouge a ouvert, rue de Chauny, un vestiaire solidaire gratuit.

1<sup>er</sup> décembre : spectacle « Arrivederci » au théâtre du Chevalet.

NOWY STYL qui avait repris Magencia en 2019, licencie ses 17 derniers salariés.

La septième édition de la course festive en forêt doit modifier son parcours en raison d'un risque de chutes d'arbres au Mont Saint-Siméon.

9 décembre : conférence pour la SHASN dans l'auditorium du Chevalet de Jean-François Delmas présentant un florilège bibliographique et graphique du château de Compiègne.



10 décembre : Spectacle de chant lyrique « Le Noël des Voies animées » dans l'église de Tarleffesse.

14 décembre : spectacle « Mémoires invisibles, ou la part manquante » au Chevalet.

16 décembre : La 14-18 Noctrail, course de nuit sans obstacle, est organisée au départ des lycées de Noyon par l'équipe de la 14-18 de Thiescourt et le club Noyon Course d'Oriental.



La communauté de Communes du Noyonnais totalise 14,1 % d'illectronisme.

Le village de Noël, place de l'Hôtel-de-Ville, ouvre le 15 décembre pour dix jours.



*Piste de luge / Village des enfants / Marché de Noël / Patinoire  
Manège pour enfants / Animations / Passage du Père Noël*

64 migrants sont inscrits auprès de l'Association de médiation interculturelle de Noyon (18 salariés).

19 décembre : jour de collecte au don du sang qui reçoit 150 donneurs.

Le 20 décembre : première réunion des 28 membres du conseil municipal des jeunes.



Remise de la Croix de guerre 14/8 aux communes  
du canton de Guiscard.